



## SOMMAIRE

|  | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Point 9 de l'ordre du jour :                                 |              |
| Discussion générale ( <i>suite</i> )                         |              |
| Discours de M. Amiama Tió (République Dominicaine) . . . . . | 1            |
| Discours de M. Romulo (Philippines) . . . . .                | 4            |
| Discours de M. Panya (Laos) . . . . .                        | 8            |
| Discours de M. Chalmers (Haïti) . . . . .                    | 12           |
| Intervention du représentant de la Malaisie . . . . .        | 17           |

*Présidente* : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. AMIAMA TIO (République Dominicaine) [*traduit de l'espagnol*] : Madame la Présidente, l'une des satisfactions que m'aura apportées cette session de l'Assemblée générale sera votre élection à la présidence, décision très significative. Cette élection est, en effet, des plus encourageantes pour les pays qui, comme le mien, ont lutté pendant tant d'années — et dans le cas de mon pays, tout spécialement depuis que notre gouvernement constitutionnel a commencé son oeuvre constructive — pour conférer au statut de la femme la dignité qui lui revient. C'est pourquoi nous célébrons comme une victoire personnelle, satisfaisant en tout point nos convictions, le fait qu'une illustre représentante des plus purs idéaux de justice et du talent humain a recueilli tous les suffrages des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ici représentés.

2. Sous votre direction éclairée, l'Assemblée générale aborde une de ses sessions les plus prometteuses, alors même que des questions si graves et si importantes figurent à l'ordre du jour.

3. Votre présence au poste le plus élevé de cette vingt-quatrième session nous rappelle le rôle éminent joué, dans l'exercice des mêmes fonctions, par une autre personnalité illustre, Mme Pandit, qui a dirigé les travaux de la dix-huitième session de l'Assemblée avec autant de compétence que vous promettez de le faire, compte tenu de votre expérience bien connue et de la connaissance que vous avez de tous les problèmes qui préoccupent et inquiètent les nations du monde entier.

4. Au milieu de toutes ces inquiétudes, il est encourageant de constater qu'au moment où les organismes internationaux souffrent des conséquences des troubles de la période actuelle, on ait choisi une femme illustre pour présider l'organe suprême des Nations Unies.

5. Lors de la dernière session, cet honneur était échu à une éminente personnalité d'Amérique latine, le regretté Emilio

Arenales, à la mémoire duquel nous rendons hommage pour la sagesse avec laquelle il sut nous diriger et pour le courage admirable et stoïque avec lequel il a fait face à l'adversité au milieu des tâches difficiles qu'il avait à accomplir.

6. Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous assurer que la tâche qui nous attend sera facilitée par la confiance que vous inspirez et l'influence que vous exercez, et que nous nous efforcerons de trouver les solutions les plus appropriées lorsque nous nous acquitterons des devoirs et des responsabilités qui nous incombent.

7. Mon pays a suivi avec beaucoup d'intérêt l'apparition de ce groupe de jeunes nations que l'on nomme communément le tiers monde. C'est en gardant présent à l'esprit le souci constructif dont elles sont animées que je leur souhaite la bienvenue en cette assemblée et que je les félicite au nom de mon gouvernement et de son chef, S. E. le président Joaquín Balaguer.

8. Il me semble que la crise politique internationale, qui se présente de plus en plus comme un mal chronique menaçant de gagner tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, est due en grande partie au fait que les traités internationaux ne sont pas respectés. Ce mal est d'autant plus préjudiciable aux objectifs de l'Organisation qu'il n'épargne, il faut bien le constater, ni les principes de la Charte, ni les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, ni même les résolutions du Conseil de sécurité, organe directement chargé de l'immense responsabilité du maintien de la paix dans toutes les régions du monde.

9. C'est pourquoi nous doutons qu'au milieu d'une telle crise, nous puissions préconiser l'admission de la Chine continentale à l'Organisation des Nations Unies, alors que ce pays est précisément celui qui a témoigné le plus de mépris à l'égard de principes qui constituent non seulement des règles de droit normatives destinées à préserver l'humanité du fléau de la guerre et à maintenir la paix, mais aussi des dogmes qui ne peuvent être dépréciés par les pays admis à l'Organisation.

10. La République Dominicaine doute également qu'il soit indiqué d'admettre au sein de l'Organisation un nouvel Etat membre qui ne croit pas aux postulats de la Charte régissant la conduite des Etats Membres et n'en fait aucun cas. A notre avis, il serait naïf d'espérer qu'une fois admis au sein de l'Organisation, les pays qui y entrent pourront changer la structure de la politique qu'ils ont maintenue tant d'années par la force. C'est sur ces considérations que mon pays fonde la position qu'il a défendue et qu'il continuera de défendre à l'Assemblée générale en s'opposant à la candidature de la Chine continentale, qui nous est présentée avec tant d'insistance.

11. Nous reconnaissons, cependant, les nobles idéaux qui justifient de manière générale qu'on poursuive l'action de pacification. Je tiens à souligner que mon pays repousse toute espèce d'ingérence des Etats dans les affaires intérieures d'autres Etats. Les événements survenus dans différentes régions du monde, et dans lesquels des Etats Membres de l'Organisation sont impliqués, exigent qu'au lieu de laisser s'affaiblir des principes qui constituent la sauvegarde de l'autodétermination des peuples, une réaction collective se produise afin que ces principes n'en restent pas au stade de simples déclarations juridiques.

12. Les événements de Tchécoslovaquie ont suscité une vive inquiétude dans les pays libres du monde. Quel que soit le processus suivi par cette déplorable affaire pour aboutir à une situation intérieure dont on peut douter qu'elle soit consentie, nous nous sentons obligés de nous désolidariser de la doctrine étrange qui s'est imposée dernièrement. Je veux parler du prétendu droit d'intervention d'une puissance dans les affaires d'autres Etats, droit que l'on ne justifie que par une association fondée sur un quelconque pacte politique ou un accord de recours à la force pour empêcher toute modification d'une idéologie partagée.

13. Il est incompréhensible que, tandis que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'assurer le respect réciproque entre Etats, les événements révèlent une tendance à miner cet objectif. On ne progresse pas en faisant marche arrière. Or il me semble que c'est ce que nous faisons en suivant la doctrine que l'on pourrait appeler doctrine "de la souveraineté protégée". Comme nous le savons tous, on invoque depuis fort longtemps l'ambitieuse doctrine des constitutions garanties, selon laquelle un Etat peut "protéger" la constitution politique d'un autre Etat.

14. Mais on a objecté dès le départ à cette théorie qu'il était douteux qu'un chef d'Etat ait le droit d'aliéner en quelque sorte la constitution; cette théorie est en effet indémontrable puisque l'autodétermination des peuples est un droit inaliénable dont la réalisation ne saurait souffrir de retard et qui ne peut faire l'objet d'aucune convention internationale. S'il est résulté un bien quelconque des événements auxquels nous faisons allusion, ce bien réside très certainement dans l'occasion qu'ils ont fournie à tous les pays amis de la liberté de réaffirmer leur foi dans des principes déjà universels et leur volonté de les suivre.

15. Mon pays n'est pas resté indifférent devant la guerre de sécession au Nigéria, guerre qui a coûté tant de vies humaines du fait de l'impossibilité de secourir la population civile sans défense et qui offre au monde civilisé d'aujourd'hui le spectacle d'une épouvantable tragédie dans cette partie de l'Afrique.

16. Mon gouvernement estime que cette situation doit nous inciter à méditer sur la nécessité de trouver les moyens de mettre fin aux hostilités et à la tragédie qui dure depuis trop longtemps dans cette région, sans porter atteinte au principe de non-ingérence.

17. Si nous pouvons en croire les renseignements dont nous disposons, on aurait déjà enregistré plus de 90 cas d'avions détournés en plein vol, par la force des armes, avec tous les risques que cela comporte pour les appareils, les équipages et les passagers.

18. Les éléments dont nous disposons donnent à penser que ces actes sont inspirés par des motifs politiques. Si cette opinion est justifiée, il y a lieu de craindre que ces actes dégénèrent en actes de nature plus grave. Dans certains des cas où ces délits inhabituels sont connus, on ne peut nier que leur répétition risque, du fait de tout ce qu'ils impliquent, de provoquer une perturbation de la paix sur laquelle doit veiller l'Organisation des Nations Unies. C'est cette éventualité qui justifie que le problème soit traité, en temps opportun et selon la procédure la plus appropriée, au sein de l'Organisation.

19. Ces captures d'aéronefs survenues dans diverses parties du globe justifient que l'on songe à sensibiliser l'opinion pour que ce genre de déprédations soient considérées comme des crimes internationaux, comparables aux actes de piraterie commis en mer.

20. Nous avons entendu exprimer certaines opinions, qui répondent certainement à d'excellentes intentions mais qui risquent de provoquer une certaine confusion. Nous voulons parler de la réaction suscitée par la possibilité de voir des territoires faiblement peuplés devenir des Etats souverains et indépendants susceptibles d'admission au sein de l'Organisation. Les raisons invoquées contre l'admission de ces Etats ont des incidences politiques. On a fait valoir que la faible population de ces Etats et la difficulté qu'ils ont à se créer une économie indépendante les empêcherait de satisfaire aux obligations qui leur incomberaient en contrepartie des droits inhérents à la qualité de Membre de l'Organisation.

21. En réalité, il ne nous plaît guère de voir l'exercice d'un droit qui implique une idée de paix subordonnée à toutes sortes de considérations d'ordre budgétaire. En outre, nous ne pouvons accepter aucune sorte de discrimination lorsqu'il s'agit du concept de souveraineté et d'indépendance des Etats.

22. Nous reconnaissons que ce sont là des principes qui protègent précisément le petit pays comme la République Dominicaine. Nous reconnaissons également que pour les pays qui ne peuvent se protéger autrement, la reconnaissance juridique remplace tous les autres moyens de protection et de défense dont d'autres Etats disposent.

23. C'est parce que nous condamnons toutes les formes de discrimination que nous nous sommes toujours élevés contre la politique d'*apartheid*, et nous continuerons de soutenir et de défendre la position adoptée par l'Assemblée générale au sujet de cette lamentable situation, qui ne semble avoir subi aucune évolution notable permettant d'espérer que l'Afrique du Sud se ralliera à l'un des progrès les plus louables de la civilisation actuelle.

24. Mon gouvernement juge encourageants les efforts poursuivis cette année par les protagonistes des pourparlers de Paris en vue de la découverte d'un règlement honorable au conflit du Viet-Nam; nous sommes certains que c'est également le sentiment de la majorité de la population dominicaine. Certains milieux dans différentes parties du monde se sont montrés impatients devant les lenteurs et certains aspects de cette rencontre directe entre les parties intéressées.

25. Nous sommes convaincus que ces pourparlers doivent continuer tant que les circonstances le permettront et que le Viet-Nam du Sud et ses associés ont donné des marques évidentes de la volonté qu'ils ont de mettre fin aux hostilités et de parvenir à un accord constructif. Le retrait de troupes du territoire vietnamien et leur rapatriement aux Etats-Unis ainsi que les affirmations catégoriques données le 18 de ce mois [1755ème séance] par les autorités les plus qualifiées du gouvernement du pays hôte sont une nouvelle preuve des intentions de paix qui animent cette puissance. Mais nous devons rappeler que le chemin est encore long et que des sacrifices devront encore être faits qui risquent d'être considérables. Mon pays forme les vœux les plus sincères pour que l'on trouve, dans un avenir relativement proche, une formule permettant de mettre un terme à la situation qui règne au Viet-Nam.

26. Le conflit du Moyen-Orient continue de retenir l'attention de tous les pays épris de paix. Nous devons reconnaître que l'on a fait des efforts pour mettre fin à cette situation qui, à plusieurs reprises, est passée par des phases cruciales, comme celle qu'elle traverse actuellement. La résolution 242 du Conseil de sécurité, qui a été adoptée le 22 novembre 1967, devrait cependant être suffisante pour engager les parties dans la phase finale du conflit.

27. Nous entendons souvent dire qu'il s'agit là d'une situation isolée et limitée à une région précise. Cependant, nous devons nous rappeler qu'il existe actuellement de nombreuses tensions dans différentes régions du monde et qu'à l'époque de l'atome et des armes nucléaires la paix est soumise à des épreuves si rudes qu'il est impossible de prévoir à quel moment une région isolée risque d'être le point de départ d'un conflit étendu.

28. Mon gouvernement est convaincu qu'il faut se féliciter que l'on ait inscrit à l'ordre du jour la question de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, question sur laquelle l'Assemblée générale a été amenée à adopter la résolution 2453 (XXIII) du 20 décembre 1968.

29. Les progrès rapides de l'exploration et de la conquête de l'espace stellaire exigent que l'on ne se laisse pas arrêter par les obstacles qui pourraient s'opposer à la poursuite des études et à la recherche d'avis concernant le régime juridique qu'il faudra édifier avant que ne se présentent des situations appelant un règlement au niveau de notre organisation internationale. Nous ne devons pas oublier que l'homme a déjà laissé des traces sur la Lune et que cette incroyable prouesse ouvre la voie à la technique spatiale qui permettra de découvrir d'autres corps célestes de notre système solaire. C'est pourquoi nous réitérons l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies, dans la résolution précitée, afin que tous les pays en voie de développement puissent coopérer effectivement à cette entreprise si importante pour le progrès général des peuples.

30. Nous ne pouvons manquer de nous féliciter de ce que la question de la célébration de l'Année internationale de l'éducation ait été inscrite à l'ordre du jour de cette vingt-quatrième session. Par une heureuse coïncidence, mon gouvernement avait justement décidé de proclamer l'année 1969 Année de l'éducation.

31. Cela doit nous rappeler que l'éducation est un facteur indispensable de développement des ressources humaines et que tout en favorisant les progrès de l'homme vers la perfection, elle le prépare à faire face aux graves responsabilités de notre époque. C'est pourquoi nous désirons exhorter l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour que l'on examine la possibilité de procéder à des études sur la nécessité d'adopter un système tendant à rendre l'enseignement secondaire obligatoire.

32. Les problèmes auxquels on se heurte partout, sur le plan si important de l'enseignement, sont la conséquence de la situation créée par les carences d'une éducation élémentaire qui n'a pu être complétée par une éducation secondaire.

33. C'est dans le développement de l'enseignement que réside l'un des véritables moyens de progresser tant soit peu dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, question qui préoccupe les Nations Unies à tel point que l'on a décidé que l'année 1971 serait une année internationale de lutte contre ce genre de discrimination.

34. Cette question englobe également la formation de la jeunesse en vue du développement national. Il faut surmonter les obstacles qui retardent la participation des jeunes générations à un monde qui s'efforce de sortir de l'archaïsme et d'entrer dans une véritable ère de développement, dans tous les aspects de l'activité humaine qui ont une incidence sur le destin des nations et la réalisation des objectifs essentiels de l'Organisation.

35. Il faut espérer que les principes formulés par le Conseil économique et social seront correctement interprétés par l'Assemblée de sorte que les politiques nationales soient orientées vers une plus grande participation des jeunes à l'édification de notre civilisation.

36. Nous entendons beaucoup de critiques sur la lenteur, la stagnation, voire l'inefficacité des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Si cela est vrai, nous semblons oublier que c'est là un péché commun. Nous sommes tous, à titre égal, Membres de l'Organisation des Nations Unies et nous sommes donc tous également responsables de la situation dans laquelle elle se trouve et nous avons la même obligation de la tirer de cette situation.

37. M'acquittant d'un devoir de conscience envers notre organisation, je vous exhorte à reconnaître, au cours de cette vingt-quatrième session, la responsabilité historique qu'il nous incombe, face à l'humanité, de construire ce grand système international. En reconnaissant cela, nous sommes tenus de rendre sa structure plus solide, de la renforcer là où cela est nécessaire et de lui accorder notre confiance pour qu'il ne meure pas, parce que c'est dans l'Organisation des Nations Unies que réside tout espoir de paix.

38. Enfin, je ne saurais rappeler sans émotion en cette assemblée — comme l'a déjà fait à un moment difficile pour mon pays l'actuel Président de la République Dominicaine — qu'en 1863, 87 ans après la proclamation d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, une figure apostolique, symbole de l'égalité entre les hommes et des

libertés publiques, Abraham Lincoln, a condamné la violence, proclamé la réconciliation entre ses compatriotes et invoqué, comme étant la pierre de touche de tous les conflits humains, le vrai jugement de l'humanité et la grâce du Dieu tout puissant.

39. Disposons-nous à participer à cette nouvelle période de travail avec sincérité, avec grandeur et avec un sentiment de désintéressement et d'amour. Entrons dans cette salle, en cette nouvelle occasion, avec l'enthousiasme renouvelé du convalescent qui retourne aux tâches de la vie. Entrons dans cette noble salle, animés d'espérance; faisons preuve d'optimisme et croyons en la victoire; ayons le coeur heureux et débordant de joie commé l'a dit le poète français, et aussi le sentiment de pureté de l'âme et l'émotion contagieuse de celui qui retourne avec simplicité et générosité aux tâches de la vie.

40. Tels sont les voeux que je forme. Telles sont les aspirations de mon gouvernement et de son chef suprême, S. E. le président Joaquín Balaguer. Tels sont les espoirs qui m'animent alors que je m'adresse à vous, dignes et respectables représentants réunis ici en cet instant solennel.

41. M. ROMULO (Philippines) [*traduit de l'anglais*] : Madame la Présidente, 10 ans se sont écoulés depuis que j'ai pris part pour la dernière fois aux délibérations de l'Assemblée générale. C'est un privilège pour moi que de pouvoir venir à nouveau à cette tribune comme chef de la délégation des Philippines, et, en cette qualité, je tiens à vous présenter mes félicitations sincères pour votre élection au poste le plus élevé que peut conférer cette organisation.

42. Il y a 20 ans, en tant que président de l'Assemblée générale pour la quatrième session, j'eus le grand honneur d'occuper les mêmes hautes fonctions. J'en ai gardé le souvenir d'un poste d'observation unique procurant une vision exaltante des affaires du monde. Mais c'est aussi le point où convergent les problèmes mondiaux. Je sais, d'expérience, dans quel isolement peut se trouver le Président et combien sa tâche peut devenir lourde. En vous assurant, par conséquent, de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation, j'accomplis davantage qu'un simple geste rituel. C'est un témoignage de la reconnaissance de l'ampleur de votre tâche, une expression de notre désir sincère que le succès marque votre passage à la présidence de ce que nous espérons tous être une session constructive et fructueuse de cette assemblée.

43. Le sombre contexte dans lequel s'ouvrent nos délibérations a été accentué encore par le décès, alors qu'il était en fonction, de votre éminent prédécesseur M. Arenales, du Guatemala. C'était un homme brillant et extrêmement sensible. Il avait en outre une qualité plus rare encore : le courage moral. Au risque de n'être pas compris, d'être même impopulaire, il osait accomplir sa tâche en proclamant ce qu'il estimait être la vérité quant à certaines faiblesses des Nations Unies. Son honnêteté intellectuelle s'accompagnait d'un dévouement sans faille à l'exécution des hautes fonctions qui lui étaient confiées. Nous ressentons profondément sa perte.

44. Permettez-moi maintenant et avant tout d'exposer la position des Philippines sur certains des graves problèmes inscrits à notre ordre du jour.

45. Nous partageons les sérieuses préoccupations que nous inspire l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, où les protagonistes semblent une fois de plus se trouver au seuil de la guerre ouverte. Nous avons mûrement réfléchi à cet insoluble problème, en pesant soigneusement dans notre esprit et dans notre conscience les diverses solutions proposées. Conscients des réclamations, des intérêts et des aspirations des deux parties, et les considérant dans le contexte d'une nécessité commune de restaurer la paix dans la justice dans cette région troublée, nous maintenons notre appui à la résolution adoptée le 22 novembre 1967 [242 (1967)] par le Conseil de sécurité en tant que base d'un règlement équitable.

46. Nous restons opposés à l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies et nous le resterons aussi longtemps que la Chine communiste poursuivra sa politique intransigeante et continuera d'appuyer de prétendues guerres de libération nationale qui, si souvent, masquent une agression par procuration. Comme ses autres voisins en Asie, nous sommes prêts à coexister avec la Chine communiste et avec le peuple chinois, mais nous avons le droit d'insister pour que cette coexistence s'appuie sur un respect mutuel et sur un respect scrupuleux du droit international.

47. Nous espérons en un règlement négocié de la guerre au Viet-Nam, mais nous souhaitons, très franchement, que ce ne soit pas une paix à tout prix. Le peuple du Viet-Nam du Sud a le droit fondamental de déterminer librement son propre destin conformément au principe de l'autodétermination. Il a gagné ce droit dans le creuset de la guerre. Il ne faut pas l'en dépouiller à la table de la paix.

48. Nous constatons avec inquiétude et anxiété l'absence de progrès — signalée par le Secrétaire général — dans le domaine cardinal du désarmement. Cette impasse persistante, qui traduit un désaccord fondamental entre les deux superpuissances, accentue encore un climat global d'insécurité qui rend plus difficile le règlement particulier de conflits tels que ceux du Moyen-Orient et du Viet-Nam. Notre appui le plus complet sera acquis à toute initiative visant à un désarmement effectif, au contrôle international des armes nucléaires stratégiques et à la prévention du développement, de la production et du stockage d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques).

49. Nous restons entièrement fidèles à la protection et à la promotion des droits fondamentaux de l'homme, conscients que nous sommes du fait que leur violation, où qu'elle se produise dans le monde, représente une menace directe à la paix et une atteinte à la dignité essentielle de l'homme.

50. Je voudrais maintenant me référer brièvement et très amicalement aux revendications des Philippines sur Sabah. Nous nous sommes engagés à ne poursuivre ces revendications que par des moyens pacifiques et conformes aux règles du droit, et c'est pourquoi nous réitérons notre proposition — qui d'ailleurs n'a jamais été retirée — de soumettre le cas à la Cour internationale de Justice, dont le Gouvernement de la Malaisie et le nôtre devraient respecter l'arrêt. Cette suggestion est conforme à l'Accord de Manille de 1963, en vertu duquel la Malaisie et les Philippines convinrent de

“donner à la question une solution prompte et équitable par des moyens pacifiques tels que la négociation, la

conciliation, l'arbitrage ou le règlement judiciaire, ainsi que par tout autre moyen pacifique que pourraient choisir les parties elles-mêmes, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration de Bandoung”.

51. Il est difficile, je crois, de concevoir une attitude plus amicale et plus raisonnable face à ce problème particulier. On trouvera une preuve supplémentaire de la sincérité des Philippines en ce qui concerne cette affaire dans le fait que nous avons poursuivi la coopération avec la Malaisie dans le cadre des programmes économiques et sociaux régionaux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, où l'on trouve aussi les bons voisins que sont pour nous l'Indonésie, Singapour et la Thaïlande. De plus, les Philippines, tenant compte des difficultés qu'a connues récemment la Malaisie, ont fait preuve de la plus grande retenue au sujet de cette question, dont nous continuons d'espérer qu'elle pourra être réglée par consentement mutuel.

52. J'en viens maintenant aux problèmes plus généraux qui préoccupent cette assemblée. Il convient de s'arrêter un instant pour se rendre compte que les Nations Unies n'existent pas encore depuis un quart de siècle. En 1944, en tant qu'observateur des Philippines — qui, à l'époque, n'avaient pas encore reconquis leur indépendance — j'ai été témoin des mesures initiales historiques prises pour organiser les Nations Unies à Dumbarton Oaks, dans l'Etat de Washington, et j'ai eu ensuite l'honneur d'être chef de la délégation des Philippines lors de la fondation officielle des Nations Unies à San Francisco. C'était en 1943, il y a seulement 24 ans. Et cependant, cela semble déjà appartenir à une autre époque.

53. La raison en est due en partie au fait que le rythme de l'évolution dans notre monde est devenu si rapide que l'on ne saurait plus désormais le mesurer à l'échelle chronologique habituelle, en partie aussi à ce que la profondeur, l'ampleur, la portée des changements transforment la vie et la société, partout sur notre planète, à un degré sans précédent dans l'histoire. Il est à peine exagéré de dire que nous vivons aujourd'hui dans un monde différent de celui dans lequel la Charte des Nations Unies a été conçue il y a 24 ans.

54. Parmi les changements qui affectent la structure même des Nations Unies, figure l'apparition de superpuissances dotées d'armes absolues en quantités excédentaires, mais qui ne peuvent cependant pas imposer la paix et l'ordre dans le monde. Aucun de ceux qui avaient signé la Charte à San Francisco ne savait rien de la bombe atomique.

55. Un autre facteur est l'apparition de l'Afrique comme élément majeur dans les affaires mondiales.

56. Un autre élément encore est la réapparition dynamique de l'Asie après des siècles de léthargie sous la domination occidentale. La Chine, dont la civilisation ancienne a été une source féconde d'inventions qui ont aidé à renforcer la puissance et la richesse de l'Occident, a acquis la technologie nucléaire nécessaire pour revendiquer sa place parmi les grandes puissances. Puis, à nouveau, répondant tardivement au défi de la révolution industrielle, le Japon est néanmoins parvenu à l'avant-garde des géants économiques d'aujourd'hui, provoquant ce qui pourrait être une nouvelle renaissance de l'Asie.

57. C'est également en Asie que les limites aux actions de police que peut exercer une grande puissance militaire sont définies avec le plus de précision. L'Asie est en train d'établir fermement un principe applicable à d'autres régions, à savoir que ses problèmes sont essentiellement l'affaire des pays d'Asie eux-mêmes et relèvent de leur responsabilité.

58. Les Asiens affirment, pour reprendre les termes mêmes de S. E. le Président des Philippines, Ferdinand E. Marcos, leur droit de “jouer un rôle compatible avec la dignité recouvrée de leur nouveau statut, un rôle conforme aux objectifs du nationalisme de l'Asie et exigent que d'autres établissent leurs relations avec nous sur une base d'égalité et de respect mutuel”.

59. Ce qui n'est pas moins pertinent dans le cadre des relations nouvelles qui pourraient se former entre les puissances d'Asie et d'autres continents lorsque la guerre du Viet-Nam aura pris fin, c'est l'avertissement suivant donné par le président Marcos :

“Agir en Asie sans jouir de l'appui complet de l'Asie, c'est bâtir sur des sables mouvants. Plus grande sera la puissance projetée de l'extérieur sur l'Asie, plus impérieuse sera la nécessité pour cette puissance de coopérer en bonne harmonie avec les aspirations de l'Asie vers des objectifs compatibles avec l'indépendance et la dignité de l'Asie.”

60. Il se produit aujourd'hui chez les peuples de l'Asie une agitation de mauvais augure à mesure qu'ils se lancent de plus en plus profondément dans la tâche considérable qui consiste à transformer leur société antique par la voie du développement économique et social. Comme dans d'autres parties du monde en voie de développement, la jeunesse de l'Asie se trouve à l'avant-garde de cette masse toujours plus nombreuse qui avance vers l'objectif fixé dans la Charte de “meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande”.

61. Je crois que notre assemblée devrait accorder une attention toute particulière à l'apparition de la jeunesse en tant que l'un des facteurs les plus importants dans le processus d'évolution auquel nous assistons dans les pays en voie de développement. Les observations faites sur ce point par le Secrétaire général dans sa déclaration à l'ouverture de la quarante-septième session du Conseil économique et social, à Genève, le 14 juillet 1969, méritent que nous y réfléchissions. Il constate que :

“Alors que la science et la technologie multiplient les inventions et les découvertes qui dépassent tout ce que nous aurions pu imaginer il y a quelques décennies seulement, les jeunes sont moins satisfaits de la lenteur des institutions et des structures de la vie politique, économique et sociale. Un grand nombre de ces jeunes n'acceptent pas l'injustice — et on peut le comprendre — et ils mettent en doute les voies existantes de changements institutionnels . . .

“Il semble évident qu'au cours des années à venir, les sociétés dans le monde entier devront adapter leurs priorités et répartir leurs ressources de manière à tenir compte des exigences des jeunes.”

62. Je crois qu'il serait utile d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les conclusions de quelques-uns des anciens

présidents de l'Assemblée générale, de quelques délégués permanents et d'autres amis des Nations Unies qui ont participé à la "Quatrième Conférence sur le rôle des Nations Unies au cours des dix prochaines années" qui s'est tenue à Québec du 22 au 27 juin 1969 sous les auspices de la Fondation Stanley. Une prise de conscience des modifications profondes et révolutionnaires qui présentent pour l'humanité à la fois des dangers et des occasions à utiliser a inspiré ces délibérations et s'est manifesté dans une déclaration commune par laquelle les participants ont voulu lancer un message d'avertissement qu'il convient vraiment de répéter du haut de cette tribune. Cet avertissement coïncide avec la mise en garde significative donnée par le Secrétaire général U Thant dans l'introduction à son rapport annuel que nous avons sous les yeux et qui est marquée par un ton soutenu d'inquiétude lorsqu'il déclare que "le temps presse" [A/7601/Add.1, par. 198] dans les efforts que nous faisons pour sauver la paix du monde. La déclaration faite à Québec par d'anciens présidents, des représentants permanents et des spécialistes de la science politique s'exprime ainsi :

"Au moment où nous abordons les années 70, le monde est engagé sur un chemin semé de bombes à retardement : une course aux armements dont le rythme ne cesse de s'accélérer, une hostilité raciale de plus en plus aiguë, une population en pleine explosion démographique, un développement économique caractérisé par des disparités de plus en plus choquantes et le retard des institutions humaines par rapport au progrès scientifique.

"... d'importantes modifications devraient être imposées à l'ONU de façon à la rendre mieux à même d'assurer le maintien de la paix et la défense de la justice et de la liberté dans le cadre du droit.

"... De nouvelles perspectives s'ouvrent à nous. Des problèmes internationaux comme ceux de la population, de la pollution et des nouvelles frontières — le fond de la mer et l'espace extra-atmosphérique — offrent à l'ONU la possibilité de jouer un rôle nouveau. L'intensification des contacts internationaux et le resserrement des liens d'interdépendance entre les nations exigent de nouvelles formes de coopération. L'échec des anciennes structures et des anciens programmes ouvre la voie à des formules nouvelles. L'idéalisme de bien des jeunes et leur volonté de participer à l'édification d'un monde meilleur sont aussi des facteurs auxquels on doit faire appel pour renforcer l'ONU.

"Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1970, devrait être plus qu'une simple cérémonie. Le moment est venu de procéder à un examen rigoureux des forces et des faiblesses de l'ONU et de proclamer avec une nouvelle détermination la volonté de faire de l'ONU une organisation à la hauteur des dangers et des possibilités des années 70."

63. Voilà donc l'opinion mûrement réfléchie de quelques-uns des anciens présidents de l'Assemblée, d'un groupe de spécialistes de la science politique et de représentants aux Nations Unies qui ont discuté à Québec du rôle des Nations Unies au cours de la prochaine décennie. Leur suggestion tendant à ce qu'interviennent d'importants changements pour adapter les Nations Unies à l'heure présente et en faire

un instrument plus efficace pour la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte mérite, de la part de notre assemblée, un examen des plus attentifs.

64. Lorsqu'ils étaient en fonctions, ces anciens présidents ont servi l'Assemblée générale avec cet entier dévouement qui est d'ailleurs devenu une tradition respectée. Depuis lors, ils sont restés en contact étroit avec les travaux des Nations Unies, se réunissant entre eux et avec d'autres observateurs et spécialistes des questions intéressant l'Organisation mondiale, en 1965 à San Francisco, en 1967 au Burgenstock, en Suisse, et, de nouveau en 1968 à Dubrovnik, en Yougoslavie. La déclaration commune faite lors de leur réunion du printemps dernier, à laquelle je viens de faire allusion, est un résumé succinct des préoccupations les plus importantes et les plus urgentes des Nations Unies. Plus que cela, elle fournit la base d'un ordre du jour en vue d'une action constructive au cours de la prochaine décennie.

65. Une révision fondamentale de la structure, des pouvoirs et de la procédure des Nations Unies constitue un point important dans l'ordre du jour de Québec. C'est une proposition que ma délégation estime à la fois appropriée et opportune. Il est exact que les buts et les principes de la Charte sont, très réellement, écrits pour les siècles à venir et qu'ils sont valables non seulement pour cette génération-ci et la suivante, mais également pour les générations futures. Cependant, le mécanisme et les méthodes d'exécution n'étaient pas censés devoir rester immuables. Après 24 ans, il est certainement nécessaire de les examiner de très près et de voir comment il est possible de les rendre plus utiles, plus efficaces dans ce monde qui évolue si rapidement.

66. Telle était la raison de la disposition inscrite à l'Article 109 visant à la convocation d'une conférence générale chargée de réviser la Charte 10 ans après son entrée en vigueur. Malheureusement, cette conférence n'a pas eu lieu; les grandes puissances nous ont dit que cela pourrait ouvrir la boîte de Pandore de tous les problèmes. Personne n'a vérifié si la serrure de cette boîte était demeurée intacte. Dans l'affirmative, la boîte elle-même peut être pleine de trous, car les problèmes qui y sont prétendument enfermés en sont sortis en force, source de tourments pour les Nations Unies et les pays Membres, faisant des Nations Unies un instrument de paix inefficace.

67. Une première fois en 1955, puis en 1966, les Philippines ont officiellement réitéré leur proposition de réviser la Charte. En septembre 1966, dans le discours qu'il adressait à l'Assemblée générale, le président Marcos déclarait :

"Le moment est peut-être venu maintenant de parler de la révision de la Charte des Nations Unies qui aurait déjà dû avoir lieu il y a des années et qui ne saurait sans doute être plus longtemps différée. Tout un monde nouveau a pris naissance depuis 1945 et la Charte devrait refléter les réalités et les besoins vitaux de ce monde nouveau. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies pourra devenir un instrument répondant pleinement aux aspirations et aux objectifs des pays Membres.

"... il est évident, tout le monde l'admet, qu'il faut la perfectionner" [l'Organisation des Nations Unies], "améliorer les techniques utilisées dans ses multiples opérations

et que chacun se consacre davantage à sa tâche, principalement dans les pays en voie de développement, avec un sentiment plus élevé de sa mission." [1411ème séance, par. 29 et 28.]

68. Ma délégation voudrait que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale, qui coïncidera avec le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, un point concernant la révision de la Charte des Nations Unies. Nous envisageons des modifications dans trois principaux domaines :

69. La première catégorie serait d'ordre fonctionnel. Elle comprendrait des mesures visant à assurer, en premier lieu, que le débat général — cette importante phase dans laquelle nous sommes engagés en ce moment — ait plus de signification, soit plus fécond, moins verbeux et se rattache étroitement aux problèmes vitaux que doit traiter l'Assemblée et non à des problèmes locaux ou nationaux; deuxièmement, que le processus de prise de décision, y compris les procédures de vote, facilite l'adoption de décisions plus efficaces et plus réalistes, susceptibles d'être traduites en programmes viables jouissant d'un important appui; en troisième lieu, que se manifeste une coordination plus efficace des activités et des programmes des Nations Unies, que les institutions et agences faisant double emploi soient dûment intégrées et que soient adoptées des procédures de vérification permettant d'assurer que l'on parvienne à un maximum de résultats et que l'on mette un terme à la prolifération des institutions.

70. Le deuxième domaine majeur de modification serait, dans le sens large du terme, d'ordre politique. Il comprendrait des mesures destinées à améliorer l'aptitude des Nations Unies à maintenir la paix, à développer leur possibilité de promouvoir des accords collectifs de sécurité dans des zones exposées à l'agression ou à la subversion, à augmenter leurs moyens en matière de conciliation, de médiation et d'arbitrage des conflits internationaux.

71. Le troisième domaine principal pour ces modifications serait le domaine économique et social. Il s'agirait surtout de mesures tendant à faciliter l'élaboration d'une stratégie globale du développement, reposant sur une association praticable entre les nations riches et les nations pauvres, afin de lancer un pont sur le fossé de la misère, qui s'élargit constamment et qui menace de déchirer la communauté internationale au cours de la décennie qui vient. C'est là une crise qui approche et que nous devons donc surveiller de près.

72. En temps utile, la délégation des Philippines soumettra des propositions concrètes précisant les changements que je viens d'exposer brièvement. Nous nous rendons parfaitement compte que de simples réformes de structure seraient vaines s'il n'y a pas la volonté de traduire les impératifs de la Charte dans la réalité. Mais nous considérons qu'il est sage de préparer un instrument qui puisse être disponible lorsque la volonté de l'utiliser se manifesterait, comme il est indispensable qu'elle le fasse si la survie de l'homme doit être assurée dans des conditions de dignité et de paix.

73. Cela est d'autant plus nécessaire, à notre avis, que le moment approche de se lancer dans la seconde Décennie des Nations Unies pour le développement. Les préparatifs

de cette vaste entreprise devraient fournir un terrain commun pour les efforts concertés nécessaires si l'on veut faire face avec succès, dans les années 1970, à ce défi formidable que la première Décennie du développement n'a malheureusement pas pu relever.

74. Pour ce qui est des Nations Unies, deux études majeures ayant des incidences très vastes sur la coopération internationale en faveur du développement économique vont bientôt être achevées. C'est tout d'abord "l'étude sur la capacité" entreprise par sir Robert Jackson pour le Programme des Nations Unies pour le développement. C'est ensuite cet essai d'évaluation de l'assistance internationale des deux dernières décennies que la Banque mondiale a confié à un autre ancien Président de l'Assemblée générale, M. Lester Pearson. Nous espérons fermement que ces deux études approfondies contribueront à fournir une base plus solide à l'effort international considérablement accru qui sera nécessaire pour assurer le succès de la deuxième Décennie du développement.

75. Pour leur part, les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine devront se consulter plus étroitement pour élaborer une stratégie commune pour la décennie qui vient. Le Gouvernement du Chili a pris la louable initiative d'obtenir l'appui des pays développés pour une déclaration d'opinion de l'Amérique latine sur la manière d'accélérer le développement économique et social au cours de la prochaine décennie tel que cela a été exprimé dans le consensus historique de Viña del Mar le 17 mai 1969. Dans l'Organisation de l'unité africaine, les pays africains disposent d'un instrument efficace de construction et de planification en commun. Un effort parallèle pourrait être fait par les pays d'Asie. La collaboration avec la CNUCED met à la disposition des trois groupes régionaux des moyens pratiques de coopération à un niveau élevé qui pourraient être encore développés pour répondre aux exigences d'une stratégie commune pour cette deuxième Décennie du développement.

76. En ce qui concerne les pays développés, ce qu'il faut par-dessus tout, c'est une décision fondamentale, dûment appliquée dans leur politique en matière d'assistance internationale et de commerce international, d'aider les pays en voie de développement à atteindre l'objectif de 6 à 7 p. 100 pour le taux moyen annuel de développement au cours de la prochaine décennie. Dans sa déclaration à la séance d'ouverture de la Conférence sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le 9 mai 1969, le Secrétaire général considère qu'il serait "tragique que, au moment même de l'histoire où les efforts d'assistance commencent à produire leurs fruits, l'appui public et officiel des pays qui fournissent cette assistance semble s'affaiblir". Le Secrétaire général dit que c'est là un fait tragique. Je crois, pour ma part, que c'est plus que tragique; cela peut être fatal.

77. Le Secrétaire général voit une certaine ironie dans le fait que de nombreuses personnes des pays riches, qui se rendent compte du danger de négliger la pauvreté sur le plan national et de ce que cela pourrait coûter, paraissent "incapables d'appliquer les leçons de leur expérience nationale à ce monde toujours plus étroit dans lequel elles vivent".

78. Dans sa déclaration à l'ouverture de la session du Conseil économique et social, le Secrétaire général estime

que les ressources nécessaires sont disponibles à condition qu'on ait la volonté politique de les utiliser. Il dit :

“Je continue d'être frappé par l'ampleur de l'enjeu et la petitesse relative du sacrifice — exprimé en termes financiers — qui serait nécessaire pour améliorer les tendances enregistrées dans le passé en ce qui concerne la croissance économique des pays en voie de développement : il suffirait d'une petite réduction des dépenses consacrées aux armements pour rendre disponibles les ressources extérieures nécessaires à la solution de quelques-uns au moins des problèmes économiques et sociaux les plus graves dans le monde d'aujourd'hui.”

79. Ce qui est implicite dans tout cela, c'est la nécessité impérieuse d'un engagement plus décisif envers les objectifs et les principes de la Charte, de la part de tous les Membres des Nations Unies. Les problèmes de la paix et du développement dépassent les frontières nationales et régionales. Ils soulignent la réalité inéluctable qu'est notre monde d'interdépendance.

80. Il y a trois ans, le Président des Philippines rappelait à l'Assemblée générale [1411<sup>ème</sup> séance] que la menace non encore écartée d'une annihilation nucléaire fixait des délais désespérément courts aux efforts des Nations Unies pour assurer la survie de l'humanité. Cela aussi a été souligné par le Secrétaire général U Thant dans l'introduction à son rapport annuel [A/7601/Add.1] dont nous sommes saisis.

81. Le 9 mai 1969, dans sa déclaration à la séance d'ouverture de la Conférence sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général donnait cet avertissement :

“Je ne veux pas paraître dramatiser les choses; mais d'après les renseignements dont je dispose, je peux conclure que les Nations Unies n'ont peut-être plus qu'une dizaine d'années pour s'élever au-dessus de leurs vieilles querelles et entreprendre en association une action globale pour enrayer la course aux armements, améliorer le milieu humain, ralentir l'explosion démographique et donner l'impulsion nécessaire aux efforts mondiaux de développement. Si une telle solidarité globale n'est pas forgée au cours des 10 prochaines années, je crains beaucoup que les problèmes que je viens de mentionner ne prennent des proportions si gigantesques que nous serons incapables d'y faire face.”

82. Avec l'humour qui le caractérisait, feu John F. Kennedy a illuminé un aspect du problème qui est des plus pertinents pour la deuxième Décennie du développement. Il a dit : “Si une société libre ne peut pas aider les très nombreux pauvres, elle ne peut pas sauver la petite minorité qui est riche.” Permettez-moi de le répéter : “Si une société libre ne peut pas aider les très nombreux pauvres, elle ne peut pas sauver la petite minorité qui est riche.”

83. Si j'ai exprimé quelques pensées qui constituent une critique de notre organisation et de certains aspects de son action, cela ne signifie pas que ma délégation ait perdu confiance en les Nations Unies. Bien au contraire, nous voudrions augmenter leur efficacité parce que nous croyons en elles.

84. Le peuple philippin figure parmi les Membres fondateurs des Nations Unies. Notre foi en la liberté et la dignité

de l'homme, nos espoirs pour l'avenir et notre engagement à créer le genre de monde où ces espoirs pourront se trouver réalisés, ont été concrétisés dans les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies à la rédaction de laquelle nous avons eu le privilège de participer.

85. L'appui que nous avons apporté aux Nations Unies tout au long des vicissitudes de leurs 20 premières années a été ferme et sans réserve. Il restera tout aussi ferme quelles que soient les difficultés et les épreuves qui peuvent nous attendre. Lorsque j'ai eu, il y a 20 ans, l'inestimable privilège de présider l'Assemblée générale, la guerre froide battait son plein. A la suite du blocus de Berlin, le danger d'une troisième guerre mondiale semblait très réel. Puis est venue la guerre de Corée, et j'avoue que j'ai passé bien des nuits sans sommeil à réfléchir à la façon de réduire les tensions et de mettre en oeuvre les moyens de réconcilier les parties opposées.

86. Mais en ce qui concerne la question suprême, celle de l'aptitude et de la volonté de l'homme de survivre — et non seulement de survivre mais de persévérer dans le cadre de sa quête incessante pour la plénitude de la liberté et de la dignité — ma confiance n'a jamais faibli. Et cette confiance est aussi forte aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

87. M. PANYA (Laos) : Au concert des louanges et des compliments qui montent vers vous, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de notre session, ma délégation est heureuse d'ajouter les siens, avec toute la sympathie, toute la chaleur qui animent un pays membre du groupe afro-asiatique. Dans le grand honneur qui vous échoit aujourd'hui, ma délégation voit l'hommage hautement mérité qui est rendu à votre dévouement au sein de notre organisation, à vos talents, à vos qualités de coeur et d'esprit, à la personnalité que vous êtes chez vous, dans votre pays; et c'est aussi, à travers votre personne, votre pays lui-même que nous honorons aujourd'hui. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence éclairée, nos débats se dérouleront avec toute la justice et toute l'objectivité souhaitables.

88. Au seuil de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, nos pensées, évidemment, vont aussi vers la délégation du Guatemala, vers la patrie de M. Emilio Arenales, notre prestigieux président de la vingt-troisième session, enlevé brusquement à notre amitié, à notre affection, au moment même où il pouvait donner le maximum de sa personne, de ses connaissances et de sa capacité pour la cause commune, universelle.

89. Puisque l'occasion nous en est offerte, ma délégation est aussi heureuse de renouveler au Secrétaire général, U Thant, l'expression de toute l'admiration que nous lui témoignons pour toutes ses initiatives en faveur de la paix, pour l'écrasante et délicate responsabilité qu'il assume au sein de notre organisation.

90. C'est un fait unanimement constaté que, depuis de nombreuses années, à l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale, les différents pays, par la voix autorisée de leurs représentants, signalent l'embarras de notre organisation, son incapacité à faire respecter comme à faire exécuter ses décisions les plus graves et, partant, l'impunité dont jouissent certains Etats coupables d'actes répréhensibles.



91. Devant la sérénité qu'affichent quelques Etats en violant la Charte, devant la légèreté avec laquelle ils transgressent ses dispositions, devant même, dans certains cas, la préméditation de ces offenses, il est naturel qu'un vent de déception, de frustration, passe sur notre assemblée.

92. Il y a 25 ans, lorsque la Charte a vu le jour, un grand espoir a soulevé tous les coeurs, spécialement parmi les pays comme le mien qui n'ont pas d'armées aguerries pour se faire respecter, qui n'ont pas de bombes nucléaires pour se faire craindre et qui comptent sur la bonne volonté des autres pour pouvoir vivre en paix et forger leur avenir selon les aspirations de leurs populations.

93. Dans ce document, je veux dire la Charte, qui représente le fruit de la collaboration la plus large des hommes et des nations, dont l'élaboration a été inspirée par l'horreur de la dernière guerre, ses maux, ses conséquences incalculables, il est dit au chapitre premier, relatif aux buts et aux principes des Nations Unies, que notre organisation doit "être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes" que sont l'amitié, la coopération, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

94. Malgré cette déclaration solennelle à laquelle ont souscrit tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, grands et petits, grandes puissances ou pays en développement, le spectacle auquel nous assistons aujourd'hui est bien décevant.

95. De multiples foyers de guerre s'allument ou continuent d'embraser de nombreuses régions de la terre, malgré la leçon donnée par l'histoire, en dépit des déclarations les plus fermes, des promesses sans réserve, des signatures dûment enregistrées. Que ce soit en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est, en Afrique du Sud, des situations tendues, explosives existent. La liste des victimes et des destructions s'allonge journellement.

96. Ma délégation en appelle à la conscience de tous les pays afin que cessent ces combats meurtriers, ce gaspillage immense de vies et de biens, afin que s'effectue le retour à la moralité internationale, à la paix et à la sécurité.

97. Il n'y a pas longtemps, l'humanité entière s'honorait du premier débarquement de l'homme sur la lune, ce qui représente sans conteste un exploit scientifique hors de pair. Nous pensons cependant qu'il sera vain de conquérir l'espace tant que les puissances qui en ont les moyens n'auront pas assez de moralité ni de volonté réelle pour faire régner l'ordre, la paix et la sécurité sur la terre.

98. Ce long préambule m'a paru nécessaire avant de vous entretenir de la situation dans mon pays, le Royaume du Laos où, depuis plus de 20 ans, sévit une guerre meurtrière et désastreuse, une "guerre oubliée" selon l'expression de notre premier ministre, Son Altesse le prince Souvanna Phouma.

99. Il ne faudrait pas se méprendre sur cette appellation de "guerre oubliée" et croire qu'elle ne mérite pas d'attention. Au contraire, ses ravages sont grands, disproportionnés aux ressources du pays et à l'importance de sa population.

100. Elle est "oubliée" parce que telle est la volonté des Etats qui y sont impliqués, qui l'ont provoquée.

101. Les responsables, vous les connaissez tous. C'est en premier lieu la République démocratique du Viet-Nam, en deuxième lieu tous ceux qui l'appuient et la soutiennent dans ses actions condamnables et, en troisième lieu, tous ceux qui ont solennellement fait la promesse de défendre et garantir la neutralité, la souveraineté du Laos et qui ont failli à leur serment comme à leur signature.

102. Actuellement plus de 600 000 personnes, le cinquième de la population totale, ont fui la tyrannie et les privations imposées par les rebelles et leurs protecteurs pour se réfugier dans les zones plus clémentes, sous la protection du Gouvernement royal. La longue liste des sabotages, des destructions d'oeuvres d'art et d'ouvrages d'utilité publique n'est jamais close. A la fin de chaque saison sèche, de nombreux ponts, à peine réparés, sont détruits, des barrages d'irrigation ou hydro-électriques sont mis hors d'état de fonctionnement, et, sur de nombreux chantiers, les travaux sont gênés par des menaces, des enlèvements, des assassinats. Et cette situation dure depuis plus de 20 ans.

103. On conçoit aisément, dans ces conditions, les immenses difficultés que rencontre le Gouvernement royal dans ses efforts persévérants pour promouvoir l'essor économique du Royaume et rattraper le grand retard qu'il a par rapport au monde moderne.

104. La guerre au Laos est, sans nul doute, une guerre injuste, une guerre amoralisée, une guerre non motivée, sous quelque rapport qu'on l'examine.

105. Elle est injuste puisque ce ne sont pas les Laotiens qui l'ont provoquée. Mon pays est parfaitement conscient de sa force, ou plutôt de sa faiblesse militaire; il ne peut constituer une menace pour qui que ce soit. Il n'a ni idéologie politique à répandre ou à faire triompher, ni visée annexionniste, ni intrigue à mener au profit de quiconque. Depuis les temps les plus reculés, mon pays est connu pour son attachement à la paix et à la tranquillité, pour sa grande tolérance, pour sa philosophie bouddhique.

106. Par ailleurs, nous sommes également conscients de notre situation géographique, au carrefour des chemins où s'affrontent des idées et des ordres antagonistes. C'est aux carrefours qu'arrivent les accidents — nous le savons bien — et n'avons pas fait faute d'observer la plus grande rigueur dans notre conduite.

107. Dans cet esprit, nous avons poussé notre scrupule jusqu'à l'extrême limite. Nous savons qu'un Etat, un gouvernement digne de ce nom, ne verra jamais d'un bon oeil l'installation, sur ses flancs, d'un régime systématiquement hostile, avec lequel il n'y aurait ni place pour les négociations, ni possibilité de coexistence. Nous avons toujours refusé d'embrasser ces positions en flèche, malgré les conseils, les manoeuvres, les pressions ou les offres tentantes qu'on a fait miroiter devant nous.

108. Si nous sommes neutres — ce que nous avons solennellement proclamé, démontré par nos institutions et traduit dans nos actes — c'est parce que tout d'abord la neutralité correspond à notre nature, à l'aspiration de notre

peuple pour un ordre harmonieux, sans diktats comme sans prohibitions abusives, parce que cela est conforme à l'expression de nos croyances religieuses, à notre comportement dans la vie sociale.

109. Si nous sommes neutres — nous sommes allés en 1954 et en 1962 à Genève pour recevoir ce statut qui comble nos souhaits — c'est aussi par raison, pour éviter l'affrontement, sur notre sol et à notre préjudice, des forces étrangères, pour n'avoir pas à prendre partie dans un combat qui ne présage que ruines et deuils pour notre peuple, pour enlever tout motif de méfiance ou de suspicion fondé sur la connivence, la complicité ou l'alliance avec l'une ou l'autre partie.

110. Malgré toutes ces mesures, visant à prévenir la guerre et consécutives à l'état de guerre, que voyons-nous en retour ? Des troupes nord-vietnamiennes dont l'effectif dépasse 40 000 hommes occupent notre territoire et encadrent les rebelles laotiens pour harceler, attaquer et investir les postes gouvernementaux. Une route carrossable, faussement appelée "piste Ho Chi Minh", construite, entretenue et gardée par les soldats d'Hanoi, emprunte le territoire laotien sur plusieurs centaines de kilomètres et permet ainsi à Hanoi de transporter vers d'autres contrées et d'autres pays les germes d'une guerre et de menées subversives dont il est l'initiateur.

111. Nous avons souhaité et nous le souhaitons toujours que notre pays puisse jouer le rôle d'un tampon, d'un cadre neutre où les antagonistes, en se débarrassant de leur méfiance et de leurs exigences extrêmes, commenceraient à envisager une coexistence pacifique. Hélas, ce principe, la coexistence pacifique, en quoi tout le monde s'accorde à voir le principal pilier de la vie internationale moderne, n'est pas près de s'installer au Laos comme dans le reste du monde.

112. Elle est amorale, cette guerre au Laos, parce que la République démocratique du Viet-Nam abuse de sa force militaire et démographique, parce qu'elle nie sans vergogne ce qui est l'évidence même. Aucun démenti ne peut effacer l'existence réelle de la piste Ho Chi Minh, aucun communiqué, aussi adroit qu'il puisse être, ne peut masquer la présence de ces soldats au Laos parce que la centaine de prisonniers que nous avons capturés peuvent à chaque instant témoigner de cette présence.

113. Elle est amorale parce que certains Etats ou certaines puissances, signataires des accords de Genève de 1962<sup>1</sup>, garants de la neutralité et de la souveraineté du Laos, se refusent à honorer leurs promesses et leurs signatures par complicité, par calcul ou simplement par négligence, par manque d'intérêt.

114. Nous avons saisi à de multiples reprises, chaque fois qu'ont été commis des violations et des actes hostiles, les organismes consacrés de la Conférence de Genève<sup>2</sup>. Force nous est de reconnaître que nos démarches sont presque toujours vaines. Du côté de la Commission internationale de surveillance et de contrôle, à qui incombe la charge de

superviser l'application des accords, constater les violations, situer les responsabilités, nous nous sommes heurtés à un quasi-immobilisme à cause de la mauvaise volonté non dissimulée d'un de ses membres.

115. Auprès des coprésidents, instance suprême de la Conférence de Genève, nous avons toujours éprouvé la déception de n'y avoir pas trouvé la compréhension que nous sommes en droit d'attendre. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore réussi à faire notifier aux différents signataires des accords, par l'autorité conjointe des deux coprésidents, nos appels et nos protestations.

116. Il est enfin amoral de lier la guerre au Laos au conflit vietnamien. C'est un acte arbitraire absolu de lier le destin d'un peuple à l'issue d'un conflit auquel il est totalement étranger. Nous sommes convaincus qu'aucun système de droit au monde ne pourra jamais justifier cela.

117. Elle n'est pas motivée non plus, cette guerre au Laos, parce que le Laos n'abrite pas de bases militaires — ce qui est notoirement connu — à partir desquelles sont lancées des attaques contre la République démocratique du Viet-Nam; parce que le Laos n'a jamais donné asile aux troupes qui combattent contre la République démocratique du Viet-Nam.

118. Fidèle à son serment, le Gouvernement royal du Laos n'a adhéré à aucune alliance militaire ni à aucun accord de caractère militaire, il ne reconnaît la protection d'aucune alliance ou coalition militaire, y compris l'OTASE (Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est), comme cela est spécifié au paragraphe 4 de la Déclaration sur la neutralité du Laos.

119. Certains esprits franchement partisans prétendent que les hostilités au Laos sont conduites exclusivement par le Pathet lao, les rebelles au gouvernement royal. Je voudrais, à ce propos, rafraîchir les mémoires et rappeler que le Pathet lao n'est ni plus ni moins qu'une création de la République démocratique du Viet-Nam qui, en 1954, pour les besoins de sa cause, l'avait inventé de toute pièce. Les dirigeants du Pathet lao sont d'anciens membres du Mouvement Issara, initiateur de l'indépendance du Laos, expulsés du groupe, et c'est justice, parce qu'ils servaient aveuglément les visées subversives et annexionnistes de leurs protecteurs d'Hanoi. Fort de 2 000 partisans environ en 1954, le Pathet lao a en 15 ans décuplé son effectif grâce à l'enlèvement systématique des jeunes gens de la campagne par Hanoi, qui les instruit, les endoctrine puis les renvoie accomplir leur besogne honteuse, parce qu'elle a pour but de saper, d'annihiler l'indépendance et la souveraineté de leur propre pays.

120. D'autres, non moins partisans, nous reprochent d'avoir cherché à obtenir des armes et monté des contre-attaques. Il s'agit, vous le voyez bien, de la légitime défense, de notre survie en tant que peuple et nation. Notre handicap n'est pas un motif suffisant pour ne pas défendre notre pays, les armes à la main, face à l'agression caractérisée, et avec tous les moyens qu'impose la situation.

121. Il y a dans l'arène politique internationale certains Etats et gouvernements qui sympathisent avec la République démocratique du Viet-Nam, d'autres au contraire qui

<sup>1</sup> Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole, signés à Genève le 23 juillet 1962.

<sup>2</sup> Conférence pour le règlement de la question du Laos, réunie à Genève du 16 mai 1961 au 23 juillet 1962.

la critiquent et la condamnent. Je ne veux point ici entreprendre de formuler un jugement en faveur des uns ou en contradiction des autres. Ce que mon gouvernement tient par-dessus tout à vous signaler, à l'occasion de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, c'est l'attitude de la République démocratique du Viet-Nam à l'égard de mon pays. Les faits sont éloquentes, indéniables; ils parlent d'eux-mêmes. Votre jugement n'en sera, j'en suis persuadé, que la conséquence logique.

122. Depuis plus de 20 ans, des soldats nord-vietnamiens occupent une partie de notre territoire, l'utilisent pour acheminer vers d'autres fronts les hommes, le matériel, l'armement et le ravitaillement que nécessite le soutien de leur cause. Comment qualifier de tels actes, sinon en disant que leurs auteurs et leur gouvernement sont coupables de violations territoriales flagrantes ?

123. Durant la même époque, la République démocratique du Viet-Nam, qui a créé le Pathet lao, l'a dirigé, aidé et soutenu dans son ambition de s'emparer du pouvoir, et cela par les armes, des moyens illégaux et inconstitutionnels. Dans le vocabulaire usuel aussi bien que politique, cela ne s'appelle-t-il pas ingérence dans les affaires d'un pays ?

124. Je m'empresse d'ajouter, afin de dissiper tout malentendu, que les représentants du Pathet lao ont abandonné leurs postes au sein du gouvernement, de leur propre volonté, pour recourir à la lutte armée, conformément aux directives de leurs protecteurs. Quelle que soit leur argumentation, quelle que soit l'habileté de leurs protecteurs à déguiser la vérité, ils ne pourront jamais trouver une justification ni un fondement à leur conduite et à leurs actes, puisque, aujourd'hui même, leurs places sont toujours marquées, au sein du gouvernement, où les discussions, les négociations peuvent à tout moment commencer, sur tout ce qui les oppose aux autres partis de la coalition gouvernementale.

125. Enfin, à la faveur des combats qu'ils livrent aux troupes gouvernementales sur les terrains dont ils se sont provisoirement rendus maîtres, les soldats de la République démocratique du Viet-Nam se sont livrés à une propagande dont on devine aisément la violence et l'hostilité contre le Gouvernement royal, à un endoctrinement dont la base n'a rien de commun avec la tradition laotienne. N'est-ce pas là ce qu'on appelle l'agression caractérisée, la subversion dans la plénitude de son image ?

126. Depuis 1954, depuis 1962, la République démocratique du Viet-Nam a enfreint toutes les restrictions stipulées dans les accords de Genève garantissant la souveraineté, l'intégrité territoriale et la neutralité du Laos. Peut-on dire, après cela, que la République démocratique du Viet-Nam respecte les accords internationaux ?

127. Je ne voudrais pas abuser de votre temps pour rappeler depuis le commencement les opérations armées menées par la République démocratique du Viet-Nam au Laos. Je me limiterai aujourd'hui aux attaques qu'elle a lancées depuis la dernière saison sèche, ce qui nous permettra amplement d'apprécier sa responsabilité, son défi des lois et conventions, tout le préjudice qu'elle cause à mon pays.

128. Le 26 novembre 1968, trois bataillons de la République démocratique du Viet-Nam ont attaqué Thateng,

dans la province de Saravane. Une nouvelle attaque eut lieu le 13 décembre. Le centre fut détruit à 80 p. 100. Le 1er mars 1969 au matin, le poste de Nakhang a été sauvagement assailli par des forces combinées du Pathet lao et du Viet-Nam du Nord; les forces nord-vietnamiennes, au nombre de cinq bataillons, appartenaient au 148ème régiment de la 316ème division. Le poste dut être abandonné et 97 000 réfugiés durent quitter leurs terres. Le 12 mars 1969, un commando nord-vietnamien a attaqué l'aérodrome de la ville royale de Louang Prabang. La nationalité des trois soldats ennemis capturés à cette occasion ne fait aucun doute. Le 24 juin 1969, Muong Soui a été attaqué par sept bataillons nord-vietnamiens. Les unités attaquantes furent toutes identifiées. Il s'agit du 766ème *doan*, régiment de commandement pour les troupes nord-vietnamiennes du Haut-Laos, des 148ème et 174ème régiments autonomes de la 316ème division, et des 12ème, 34ème et 924ème régiments. Près de Muong Soui, à Ban Cat, 200 réfugiés sans défense ont été massacrés. Dans leur offensive contre Muong Soui, afin d'empêcher l'arrivée des secours, les Vietnamiens du Nord ont coupé et rendu inutilisable la route de Vientiane à Louang Prabang, dont la reconstruction venait à peine d'être terminée après deux ans d'efforts, de labeur soutenu et de sacrifices financiers. Dans le seul mois de janvier, 14 ponts métalliques ont été détruits par les Vietnamiens du Nord dans le Moyen-Laos et le Bas-Laos.

129. Voilà le bilan d'une seule saison, et la situation n'a pas changé depuis plus de 20 ans.

130. Ce n'est pas par égoïsme calculé qu'au cours de cette discussion générale, ma délégation a limité sa contribution à un rapport sur la situation au Laos. Nous avons tenu tout d'abord à informer intégralement, objectivement et correctement tous les pays qui ont promis de garantir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la neutralité du Laos, et aussi à leur rappeler leur responsabilité.

131. Il y a dans cette enceinte les représentants de 10 des 13 pays signataires des accords de Genève de 1962, garantissant l'indépendance, l'intégrité territoriale, la souveraineté et la neutralité du Laos. Je leur lance un appel solennel afin d'inviter leurs gouvernements à assumer, pleinement et sincèrement, la responsabilité découlant des obligations qu'ils ont contractées.

132. Dans leur Déclaration sur la neutralité du Laos, les 13 signataires des accords de Genève de 1962 ont reconnu et soutenu qu'ils sont "profondément convaincus que l'indépendance et la neutralité du Royaume du Laos contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est"<sup>3</sup>.

133. Enfin, il est dit tous les jours au sein de cette assemblée que la paix est indivisible, que les violations à l'esprit et aux dispositions de la Charte doivent, partout et à tout moment, cesser. Il incombe à tous les Membres de l'Organisation de contribuer à rétablir la situation, à faire respecter les buts et principes de la Charte, comme il est spécifié au paragraphe 6 de l'Article 2, qui dit :

"L'Organisation fait en sorte que les Etats qui ne sont pas membres des Nations Unies agissent conformément à

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 456, 1963, No 6564, p. 311.

ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales.”

134. M. CHALMERS (Haïti) : Madame la Présidente de l'Assemblée générale, veuillez agréer, par mon intermédiaire, les plus chaleureuses félicitations du Gouvernement de S. E. le Dr. François Duvalier, président à vie de la République d'Haïti, et du peuple frère d'Haïti, pour votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'une des plus hautes instances de l'univers.

135. Le Libéria est l'un des premiers pays de l'Afrique noire à avoir établi, par échange d'ambassadeurs, des relations diplomatiques avec Haïti, et les visites en ma patrie de votre grand président, S. E. William S. Tubman, et plus récemment, d'un de vos secrétaires d'Etat aux affaires étrangères et d'un de vos vice-présidents, demeurent encore vivantes dans la mémoire de nos compatriotes.

136. Votre élection, Madame la Présidente, nous réjouit en tant que celle d'une représentante d'une nation soeur; mais à nos yeux et à ceux de nos frères de race, elle revêt la valeur d'un symbole.

137. Il y a un peu plus d'un siècle et demi qu'Haïti a conquis son indépendance dans les larmes et le sang de ses fils, et près d'un siècle et demi que vos ancêtres, partis d'Amérique à la recherche d'une nouvelle patrie, fondèrent cette république du Libéria où ils sont arrivés à fondre, en une heureuse symbiose, les nouveaux arrivants et les tribus qui se trouvaient sur place. Et mon pays et le vôtre restèrent pendant longtemps les rares contrées du monde où le Nègre avait le droit de marcher la tête haute.

138. Voici que vous présidez l'Assemblée des peuples de l'univers peu d'années après un autre Africain, Alex Quaison-Sackey, du Ghana.

139. C'est là l'heureux symbole de la grande fraternité humaine, de l'avènement peut-être proche d'une époque où tous les peuples, sans distinction de race ou de couleur, pratiqueront le coude à coude dans leur marche vers la conquête d'un destin meilleur, confondus dans la grande civilisation des masses où le bien-être généralisé cessera d'être un vain leurre, une fiche de consolation pour les peuples démunis du tiers monde.

140. Me sera-t-il permis, avant de terminer ces propos de félicitations, d'accorder un souvenir ému à la mémoire d'Emilio Arenales, diplomate d'une qualité exceptionnelle, orateur brillant au talent aux mille facettes, homme d'une courtoisie rare, l'une des valeurs les plus remarquables de notre Amérique latine, qui présida avec tact et autorité les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale des Nations Unies et que la faucheuse impitoyable a enlevé, dans la pleine maturité de son génie, à sa patrie et à l'affection de tous.

141. Et à vous, Madame la Présidente, je renouvelle mes vœux de bonne et fructueuse gestion.

142. Nous voici presque au terme de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, le Comité préparatoire de la deuxième Décennie ayant déjà, confor-

mément à la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale, établi le programme de travail et le calendrier de ses réunions, se préoccupant essentiellement de définir les principaux éléments de la stratégie internationale du développement et de fixer un ordre de priorité pour les questions à examiner, notamment : le taux de croissance, l'assistance financière et économique aux pays en voie de développement, la situation démographique dans le monde, et quelques autres points tout aussi importants.

143. La situation économique et financière dans le monde, s'il faut en croire le rapport annuel du Secrétaire général S. E. U Thant [voir A/7601, p. 117], se serait nettement améliorée au cours de l'année allant du 16 juin 1968 au 15 juin 1969, marquant un certain progrès sur l'année précédente. L'analyse d'un certain nombre d'indicateurs dans le domaine du revenu individuel, de la consommation et du bien-être, l'augmentation de la capacité de production des pays en voie de développement par l'injection de capitaux dans leur économie, l'adoption dans les pays d'institutions nouvelles ont été considérées comme autant de signes encourageants.

144. Toujours selon le même rapport [ibid., p. 118], la reprise de l'industrie en République fédérale d'Allemagne et la croissance industrielle qui se poursuit au Japon ont contribué à porter le taux de croissance de la production industrielle mondiale, à l'exclusion de la Chine continentale, à environ 7,5 p. 100, ce qui représente un accroissement de 3,3 p. 100 par rapport à la période précédente. Une expansion industrielle vigoureuse a également été observée dans certains pays en voie de développement de l'Asie orientale : en Chine (Taiwan), à Hong-kong, en République de Corée et, dans une moindre mesure, aux Philippines, ce qui a porté le taux de croissance de la production industrielle de la région à 10 p. 100, soit le triple de 1967. Des pays de l'Amérique latine, notamment l'Argentine et le Brésil, ont connu une reprise sensible.

145. Comme ombres à ce tableau brillant, où il n'est point fait mention des pays en voie de développement à basse productivité de l'Afrique et de l'Amérique latine, il n'y aurait que le déséquilibre continu des pays à monnaie de réserve, une dégradation marquée de l'équilibre à l'intérieur de la Communauté économique européenne et la position extérieure relativement vulnérable de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

146. Puissent ces constatations, qui présentent une autre face du dyptique, ne pas présager une crise économique à l'échelle mondiale comme celle qui sévit durant les années 1930 et dont le retour serait tout à fait impossible, au dire des experts, en vertu des précautions prises et des nouveaux critères adoptés.

147. Mais laissant de côté les résultats de l'exercice juin 1968-juin 1969, brillants sous certains aspects, la Décennie des Nations Unies pour le développement a-t-elle atteint dans l'ensemble les buts qu'elle s'était proposés ? Il est permis d'en douter.

148. Nous voici à la neuvième année de la première Décennie. Peut-on réellement distinguer à l'horizon, après avoir parcouru la presque totalité de l'itinéraire établi, des lueurs annonçant un avenir meilleur ?

149. La réponse semble devoir être négative. Le dynamisme démographique des pays en voie de développement difficilement résignés à la pratique d'une politique de planning familial freine l'accroissement de la main-d'oeuvre disponible — condamnée parfois à s'expatrier par suite de l'insuffisance de l'offre d'emploi, mais malgré tout facteur éventuel de progrès et source de rentrées de devises — la politique de ralentissement de l'aide financière pratiquée par de nombreux pays soit pour parer aux risques de crise monétaire, soit pour freiner une expansion économique devenue un véritable sujet d'inquiétude pour certains gouvernements, la difficulté de trouver des sources de financement international, tout cela constitue pour les pays démunis du tiers monde autant de signes inquiétants.

150. Les conclusions émises en 1966 par M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales, ne demeurent-elles pas encore valables? "Et il faut bien constater" — a-t-il dit alors — "que les mouvements de capitaux vers le tiers monde n'ont pas augmenté dans une période de croissance exceptionnellement rapide et l'on peut envisager ce qu'il sera si nous devons entrer dans une période de croissance moins rapide", période que pourrait bien annoncer, malgré des conclusions optimistes, les faits plus haut signalés.

151. C'est M. Jean-Jacques Servan-Schreiber qui, dans un livre d'où la recherche d'un certain "sensationnalisme" n'est point bannie, *Le défi américain*, se fondant sur une étude du Hudson Institute, avançait que, dans quelque 30 ans, sous réserve de "mutations imprévues" (simple précaution de style peut-être), le classement des nations serait le suivant :

"Feront partie des sociétés postindustrielles, les nations suivantes. Dans l'ordre : Etats-Unis, Japon, Canada, Suède. C'est tout.

"Feront partie des sociétés industrielles avancées, en puissance de devenir un jour postindustrielles, les nations, ou groupes de nations, suivants : Europe occidentale, Union soviétique, Israël, Allemagne de l'Est, Pologne, Tchécoslovaquie, Australie, Nouvelle-Zélande.

"Arriveront à l'état de société de consommation les nations suivantes : Mexique, Argentine, Venezuela, Chili, Colombie, Corée du Sud, Malaisie, Formose, les autres pays d'Europe.

"Le reste du monde — la Chine, l'Inde, presque toute l'Amérique du Sud, l'ensemble du monde arabe et l'Afrique noire — n'auront pas encore atteint la phase industrielle<sup>4</sup>."

152. Ainsi est annoncée de sang-froid aux pays du tiers monde leur condamnation à longue échéance à une misère certaine, par suite de quelque déterminisme irréversible.

153. Par les mêmes raisons s'expliquent les appels émouvants des chefs d'Etat des pays en voie de développement qui s'alarment de constater que la mise en train des économies des pays à faibles ressources s'est révélée difficile

et que l'écart entre les économies des pays nantis et celles des pays pauvres ne fait que s'accroître, si bien que les pays riches deviennent chaque jour plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres.

154. Nous autres, pays en voie de développement de l'Amérique latine, nous avons connu successivement, dans le cadre du système interaméricain, les promesses de l'Opération panaméricaine, présentée sous l'égide du Brésil, celles de la Charte de Bogota<sup>5</sup>, de la première réunion de Punta del Este<sup>6</sup> et enfin de l'Alliance pour le progrès.

155. Les résultats ont été si décevants que l'actuel chef de l'Etat américain, S. E. Richard M. Nixon, a jugé nécessaire d'envoyer en tournée dans les pays latino-américains le Gouverneur de l'Etat de New York, M. Nelson A. Rockefeller, pour une révision complète, dans tous les domaines, de la politique nord-américaine vis-à-vis de ses partenaires de l'Amérique latine.

156. Le choix de l'émissaire présidentiel était heureux. M. Nelson A. Rockefeller, appartenant au secteur libéral du parti républicain et ayant été pendant quelque temps au Département d'Etat en charge des relations des Etats-Unis d'Amérique du Nord avec l'Amérique latine, était censé pouvoir compter sur de nombreuses amitiés dans les pays visités et avait en plus de très nombreuses relations d'affaires.

157. Ses visites dans les divers pays latino-américains connurent des fortunes diverses. En Haïti, il fut reçu avec cette cordialité, ce sens de l'hospitalité, ce respect de l'étranger caractéristiques de notre race qui "ne nourrit de haine dans le coeur à l'endroit de personne".

158. Le Président à vie de la République d'Haïti, le Dr. François Duvalier, lui remit à l'adresse du chef de l'Etat américain un mémorandum dans lequel il mit vigoureusement l'accent sur l'urgence d'une étroite coopération dans tous les domaines et sur les responsabilités du leader des pays latino-américains envers eux. Je cite :

"Nous désirons formuler l'espoir que les Etats-Unis d'Amérique du Nord, que nous avons toujours reconnus pour être le leader de l'hémisphère occidental, retiennent que nous avons été avec eux depuis la mémorable bataille de Savannah, depuis le magnifique dialogue entre Toussaint-Louverture et John Quincey Adams, jusqu'à l'actuel Président à vie de la République qui, toujours désireux de poursuivre le dialogue, eut à signaler maintes fois à nombre d'amis américains et à des ambassadeurs américains le danger que représenterait la disparition du général Fulgencio Baptista... Le leader de la première république noire du monde ne fut pas écouté.

"Les Etats-Unis d'Amérique du Nord ont assumé le leadership du continent.

"J'ai exprimé l'avis qu'il convenait de reconnaître et de comprendre les responsabilités du leadership; de reconnaître et d'apprécier les charges qui incombent à une

<sup>5</sup> Charte signée le 30 avril 1948.

<sup>6</sup> Réunion spéciale du Conseil économique et social interaméricain au niveau ministériel, tenue du 5 au 17 août 1961.

<sup>4</sup> J. J. Servan-Schreiber, *Le défi américain*, Paris, Editions Denoël, 1967, p. 46 et 47.

grande puissance et la nature des difficultés qu'elle rencontre lorsqu'elle assume les responsabilités du leadership. C'est la raison pour laquelle j'ai toujours cherché la compréhension attentive et éclairée des chefs de gouvernement de votre nation ou des hauts responsables, sans le succès désirable, disons-le sans ambages. Le leader de la première république noire du monde ne fut pas compris. Il ne connut lui-même que des incompréhensions et des avatars de la part du grand voisin : avatars et incompréhensions qui remontent à la première conférence panaméricaine de 1826 à Panama et vont jusqu'aux diverses conférences de Punta del Este. Néanmoins, malgré avatars et incompréhensions, Haïti continue de solliciter l'attention du grand voisin, le leader, les États-Unis d'Amérique du Nord, pour la sauvegarde de sa propre sécurité, sécurité qui est liée à celle du sous-continent latino-américain tout entier et à celle de tous les autres pays des Caraïbes. J'ai recherché, avec l'obligation historique d'entraide scellée avec le sang de mes ancêtres qui arrosa les plaines de Savannah pour la conquête de la liberté et de l'indépendance des États-Unis d'Amérique du Nord, j'ai recherché, en toute honnêteté, l'établissement, sur de telles fondations, d'une amitié solide, franche, loyale et fraternelle, j'ai recherché l'établissement d'une coopération large, effective et efficace en vue d'aider la nation haïtienne, le peuple haïtien et mon gouvernement à être prêts à participer à toutes les destinées des États-Unis d'Amérique du Nord en particulier, et du continent en général."

159. Les crises politiques graves susceptibles de précipiter l'humanité au fond du gouffre sont la conséquence logique de la division de l'univers en pays nantis et en pays démunis, du manque de coopération internationale. Elles proviennent aussi de la volonté manifeste des puissances dominantes d'accaparer les sources de matières premières, garantie de confort matériel et intellectuel, qu'il s'agisse de sources d'énergie comme les gisements pétroliers du Moyen-Orient, des plantations lointaines de soi-disant alliés, des mines qui leur fournissent des métaux stratégiques comme le nickel, le chrome, l'aluminium, le manganèse, le cuivre, pour ne pas parler de l'uranium, les uns indispensables à l'industrie sidérurgique, à la bonne marche des aciéries, les autres à la fabrication des armes de dissuasion.

160. Ainsi pourrait-on analyser, si l'on voulait remonter aux causes premières, les crises du Moyen-Orient, du Biafra, du Viet-Nam, l'affaire de Tchécoslovaquie avec pour toile de fond un horizon dont on ne saurait dire s'il est proche ou lointain : le spectre de la guerre nucléaire, de la destruction apocalyptique de notre civilisation.

161. Du côté du Viet-Nam, on marche à pas feutrés vers ce que l'on a appelé, d'un euphémisme heureux, la vietnamisation de la guerre, c'est-à-dire l'affrontement des puissances dominantes à travers personnes interposées.

162. L'exécutif américain, pour donner satisfaction aux exigences de l'opinion publique nationale, a d'abord arrêté les bombardements du Viet-Nam du Nord, cela sous l'administration démocrate; puis, sous l'actuelle administration républicaine, il a effectué le retrait d'un certain nombre d'unités américaines, nombre qui ira en croissant au fur et à mesure que les forces du président Thieu pourront assumer les responsabilités de la guerre.

163. La première opération, menée avec un art consommé, disons de la diplomatie, le rameau d'olivier tendu d'une main, le désir de paix du peuple américain bien mis en évidence, a soulevé à travers le monde une véritable vague d'enthousiasme. Des milliers de messages d'encouragement furent adressés au président Johnson, dont celui du président Duvalier, que j'eus l'honneur de lire à cette tribune l'année dernière [1679<sup>ème</sup> séance].

164. La deuxième opération ordonnée par S. E. le président Nixon a été aussi interprétée comme une manifestation de la volonté de paix de la grande nation américaine.

165. Mais pour être objectif, il faut reconnaître que les conversations de Paris ont très peu progressé, le Viet-Nam du Nord et son allié le Front national de libération ayant affiché leur résolution de poursuivre la lutte jusqu'au départ des troupes alliées et l'élimination de ce qu'ils appellent le gouvernement fantoche du président Thieu. Si donc ce dernier parvient à se maintenir avec, bien sûr, l'aide des conseillers et la fourniture des armes nécessaires, le jeu menace de durer quelque temps encore.

166. Il est quand même à souhaiter que la phase vietnamienne de la guerre soit de courte durée, qu'elle s'achève sur un compromis. La lutte a déjà fait trop de victimes innocentes, a offert aux yeux du monde civilisé un tel déploiement de calamités et d'horreurs que toute solution de paix, même boiteuse, est devenue désirable.

167. La guerre du Moyen-Orient, après la victoire obtenue par Israël en six jours, a dégénéré en guerre d'usure menée contre le vainqueur par la coalition des pays arabes, en guerre sainte déguisée depuis le malencontreux incendie de la mosquée Al Aqsa.

168. Mais, là encore, les puissances intéressées veillent jalousement au maintien de l'équilibre des forces en présence. Les forces armées de la République arabe unie, durement éprouvées au cours du premier choc, leur aviation détruite au sol, ont été soigneusement reconstituées et entraînées par des experts qualifiés. Quant à Israël, avec la livraison de nouveaux avions de combat, il a repris tout son mordant. Les titres et sous-titres des journaux soulignent la volonté de combattre des adversaires. "Les jets israéliens" — dit un quotidien du 13 septembre — "ont lancé un raid dévastateur le long du golfe de Suez à Ras-Zafarana et aussi à Ras-Ghareb;" "L'incendie et la guerre sainte" — dit un autre journal; "Confondue avec la nation, l'armée israélienne exerce une influence décisive", avance une autre publication mensuelle très lue. Autant d'huile jetée sur le feu.

169. Je ne saurais manquer de saluer, encore cette année, les nobles efforts déployés par le Secrétaire général pour rétablir la paix au Moyen-Orient. A lui revient le mérite d'avoir amené les quatre grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, à se concerter sur le problème du Moyen-Orient. Le Secrétaire général, dans un appel du 12 septembre, après avoir conjuré les quatre Grands d'intensifier leurs efforts pour le retour de la paix, a organisé, à la date du 20 septembre, un dîner de travail pour leurs quatre ministres des affaires étrangères présents à New York. Puisse-t-il en sortir des résultats valables !

170. Un autre problème irritant, tenant en échec depuis bien des années tous les efforts des Nations Unies, est celui de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, sur lequel sont venus se greffer les problèmes du Sud-Ouest africain et de la Rhodésie du rebelle Ian Smith.

171. La politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, système de ségrégation raciale à outrance pratiqué à l'égard de 12 millions de Noirs par une minorité blanche d'à peine 3 500 000 hommes, impose à ceux qui en sont les victimes des limitations qui auraient été inconcevables même au sein des sociétés esclavagistes d'autrefois : défense de se déplacer librement à l'intérieur des frontières ou de les franchir, interdiction de circuler à partir d'une certaine heure, obligation de résider dans les lieux fixés par les autorités blanches, limitation du droit à l'instruction, séparation complète d'avec le groupe dominant qui n'utilise le Noir qu'à des travaux de force qui lui répugnent.

172. Le système affiche une insolente prospérité et l'on n'entend parler que de la riche Afrique du Sud alors que cette richesse est le fruit de la plus honteuse exploitation de l'homme par l'homme.

173. Les vœux et résolutions votés par les divers organes des Nations Unies, sous l'action vigoureuse du Comité de l'*apartheid*<sup>7</sup>, sont restés lettre morte.

174. Le Premier Ministre de la République sud-africaine a bien inauguré, il y a quelque six ans, l'hypocrite politique des bantoustans, qui ne sont au fond que des réserves distinctes des zones occupées par les individus de la race supérieure, les deux races ne pouvant ni se voir ni communiquer.

175. Selon Pretoria, c'est une libéralisation progressive du système, une marche vers une certaine autonomie accordée aux Noirs, vers la constitution d'une sorte de commonwealth dont la République sud-africaine serait le centre nerveux et les diverses réserves noires des républiques satellites. Mais l'on s'est bien gardé d'indiquer quand prendrait fin la période d'évolution. Cela arrivera-t-il dans 60 ans, dans 300 ans ? On ne sait. Le système, souhaitons-le pour ses créateurs, engendrera de nombreuses ambiguïtés et des risques.

176. Les autorités de Pretoria ont appliqué la même politique dans le territoire du Sud-Ouest africain, considéré par Pretoria comme annexé par droit de conquête après l'inique arrêt de la Cour de La Haye qui, statuant sur la forme et non sur le fond, a décidé en 1966 que le Libéria et l'Ethiopie, Membres de l'ancienne Société des Nations et dûment mandatés par l'Organisation de l'unité africaine, n'avaient pas de droit ou d'intérêt juridique au regard de l'objet de leurs demandes<sup>8</sup>.

177. Et le même système s'implante peu à peu en Rhodésie du Sud malgré les sanctions qui ont fortement

ébranlé son économie et finiront, du moins c'est l'espoir de tous les hommes libres, par la ruiner entièrement. Là encore, comme pour la question du Moyen-Orient, la solution du problème se trouve entre les mains des quatre grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité.

178. Mais aucun système social fondé sur l'iniquité n'est viable. Rien ne peut arrêter la marche de l'histoire. La lutte des peuples pour la liberté ira en s'intensifiant et tôt ou tard s'effondrera le hideux système d'*apartheid* inauguré en Afrique du Sud, étendu au Sud-Ouest africain — l'actuelle Namibie — et à la Rhodésie du Sud. La prospérité de la riche Afrique du Sud ne sera qu'un triste épisode de l'inhumaine méchanceté des hommes dans les annales de l'histoire.

179. Que d'autres questions tout aussi importantes et d'intérêt vital pour l'humanité sont restées sans solution : désarmement général et complet, problème agité depuis des années à Genève; nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires, étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.

180. Signalons pourtant que, sur la noble initiative du Mexique, appuyé par l'ensemble des pays du groupe latino-américain, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine a été conclu à Mexico [voir *résolution 2286 (XXII)*]<sup>9</sup>, et que les instruments de ratification en ont été déposés par tous les Etats signataires. Signalons aussi que, tout dernièrement, une convention siégeant dans la capitale aztèque a étudié, sous la présidence du Sous-Secrétaire d'Etat aux relations extérieures du Mexique, les modalités d'application du Traité. Puisse cet exemple se multiplier pour la sauvegarde du tiers monde !

181. En ce qui concerne mon pays, l'analyse faite par le service compétent, pour l'exercice 1967-1968, des divers secteurs — agriculture, mines, carrières et constructions, manufacture, électricité et eau potable, transports et communications, commerce, banques, assurances et biens immeubles, propriété des maisons d'habitation, gouvernement, services — contribuant à l'établissement du produit intérieur a montré, face au chiffre sans cesse croissant de la population, un léger recul du revenu par habitant.

182. Cette situation s'explique en partie par le faible taux d'investissement des secteurs privé et public, la baisse des recettes à l'exportation due à la contraction du volume des produits primaires exportés, à la suite des effets dévastateurs des ouragans Flora, Cléo et Inès, dont les séquelles ne sont point complètement résorbées.

183. En présence d'une telle situation, le grand responsable de la nation, S. E. le Dr François Duvalier, président à vie de la République d'Haïti, ayant estimé que la révolution "duvaliériste" avait atteint, au cours de sa première décennie, ses objectifs en matière d'administration et d'organisation, en accord total avec les valeurs et concepts de son propre héritage ancestral, décida que la deuxième décennie de la révolution devait être consacrée à la promotion de l'économie haïtienne.

<sup>7</sup> Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine.

<sup>8</sup> *Sud-Ouest africain, deuxième phase, ar: ét, C. I. J. Recueil 1966*, p. 6.

<sup>9</sup> Traité signé le 14 février 1967.

184. Il l'exprima avec force et autorité dans son message du 13 août 1968, intitulé "La voie haïtienne de planification". Je le cite :

"La mise en demeure de s'adapter ou de périr est pour toutes les nations, grandes ou petites, développées ou en voie de développement. Une des tâches les plus exaltantes de l'époque est celle de construire une société plus harmonieuse, plus humaine et plus juste, dans la liberté, dans la souveraineté du choix sans qu'elle soit un reflet ou un modèle de sociétés proposées ou qu'on voudrait éventuellement imposer. Le refus à cet égard est net, positif.

"Ma lutte, durant 10 années déjà, a été de créer une armature socio-politique sûre, solide, qui puisse offrir soutien et protection aux tâches de la décennie d'organisation et d'adaptation dans le contexte spécifique haïtien. Un gouvernement qui ne veille pas sans cesse à l'adaptation des hommes et des structures, dit un écrivain contemporain, est un mauvais gestionnaire, exactement comme un ingénieur qui vit sur un acquis de connaissances est un mauvais technicien.

"Rappelez-vous — si le Secrétaire exécutif, mon ministre des finances, ne vous l'a déjà dit — les options et les priorités qui devront prévaloir dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action 1968-1969.

"I. — Surtout et avant tout : la centrale hydro-électrique François-Duvalier à Péligre, symbole de notre indépendance économique à conquérir.

"II. — La route du Sud qui démontre, sans conteste, l'habileté du technicien haïtien à assurer la circulation des biens et des personnes à l'intérieur du pays, comme le magnifique poème de pierres et de béton, l'aéroport international François-Duvalier, l'a prouvé pour les communications avec l'extérieur.

"III. — Un programme agricole dont les projets devront être sélectionnés selon la mesure dans laquelle ils peuvent satisfaire nos besoins en devises étrangères et élever le pouvoir d'achat et le niveau de vie en général des masses rurales, la majorité nationale."

185. Comme suite à ces instructions précises, à la mobilisation de toutes les forces vives de la nation, la centrale hydro-électrique de Péligre commença à prendre figure. Non seulement les travaux de génie civil, exécutés avec une rare compétence par les techniciens haïtiens, permirent l'acheminement à pied d'oeuvre du matériel lourd nécessaire à l'achèvement des travaux de l'usine, mais les travaux d'exécution de la route de pénétration du Sud furent poussés avec vigueur.

186. Le 3 janvier 1969, le président Duvalier, exaltant la vérité profonde de la révolution, faisait savoir au peuple que les sacrifices consentis n'avaient pas été inutiles. Je le cite :

"Demain, chers concitoyens, je pressens — pourquoi ne pas le dire — je sais que vous viendrez, offrir, que vous offrirez à la réalisation de la centrale hydro-électrique François-Duvalier de Péligre vos douleurs, vos larmes, votre sang, vos sacrifices et votre courage pour qu'éclate

et jaillisse, comme le soleil, la lumière jusque dans les moindres chaumières et la lumière dans les esprits.

"Ainsi demain, 3 janvier 1969, Haïti fait, pour les turbines dont on doit prendre livraison à Péligre en mars 1969, le deuxième versement de 517 000 dollars prévu au contrat signé le 3 mai 1968.

"Dans le vaste domaine de l'infrastructure, l'année 1968 a enregistré des approches de solutions. Les travaux de construction de la route du Sud — le kilomètre 200 a été atteint — se poursuivent avec le même entrain. On a inauguré les ponts de Carrefour et de Pétienville, des centres scolaires et des dispensaires. Les travaux de construction du pont de Momance, les travaux de réfection de la route de Plaisance à Limbé, des routes de Saint-Marc, du pont Sondé à Péligre et de Morne à Cabrit-Mirebalais, sont assez avancés.

"Dans le domaine de la culture en général, des lettres, des arts, des sciences et de la technique, le patrimoine national s'est enrichi d'oeuvres fortes et utiles."

187. A ce sujet, les *Mémoires d'un leader du tiers monde*<sup>10</sup>, de M. François Duvalier, demeure, pour Haïti, le livre de l'année. Dans cet ouvrage, le Président à vie de la République fait le récit vivant et détaillé des négociations qui devaient aboutir à la mise en place d'une hiérarchie épiscopale haïtienne : un archevêque, l'un des plus jeunes du monde, et trois évêques. C'était la conséquence nécessaire de la révolution socio-politique inaugurée il y a plus de 10 ans par le chef de l'Etat haïtien et consacrait la reconnaissance par Rome de la maturité spirituelle du peuple haïtien et de l'Eglise d'Haïti.

188. La critique française n'a pas manqué de rendre un hommage mérité à la valeur littéraire et historique de l'ouvrage :

"Le titre même de l'ouvrage que vient de faire publier le Dr François Duvalier par la librairie Hachette contient l'idée dominante de la politique qu'il propose à la méditation de la jeunesse haïtienne et des peuples du tiers monde.

"On y trouve les points essentiels de sa doctrine de combattant, de ce qu'il appelle la patrie nègre, qu'à la manière de Charles Péguy il dit aimer charnellement.

"Sa foi dans la mission civilisatrice de l'Eglise, l'enseignement reçu au sein du foyer familial, sur les arpents de canne à sucre de Carrefour et de Rivière-Froide, ont été renforcés en lui avec les années, d'autant qu'il ne faut jamais croire, selon Ernest Lavisse, à l'inutilité de l'histoire au point de tenter de séparer le travail scientifique de la formation morale et sociale des citoyens dans une démocratie<sup>11</sup>."

189. Ainsi se sont écoulés les exercices allant de septembre 1967 à septembre 1969 pour le peuple haïtien dont le coeur n'a jamais cessé de battre à l'unisson de celui de son chef, au milieu de difficultés de toutes sortes, de sacrifices

<sup>10</sup> Paris, Hachette, 1969.

<sup>11</sup> *Op. cit.*, introduction, p. 40.



volontairement consentis pour assurer l'avenir de la patrie dans l'espoir — pour reprendre le mot déjà cité de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber — que quelque "mutation imprévue" mais voulue avec force par la nation haïtienne la fera passer d'une certaine phase de développement où se trouvera ce "reste du monde" à un stade plus avancé.

190. Malgré ses difficultés financières, Haïti, fidèle à sa vocation panaméricaine, n'a pas manqué de répondre à l'appel de M. Galo Plaza, secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, pour la constitution d'un fonds d'urgence destiné à venir en aide aux pays en conflit. Quarante-cinq mille dollars ont été versés à ce fonds, a déclaré M. Plaza, dont 25 000 prélevés sur le fonds de roulement de l'OEA, 5 000 donnés par le Gouvernement de Panama et 20 000 par celui d'Haïti, tellement mon pays, en dépit des modestes moyens dont il dispose, considère valables les idéaux de paix, de solidarité et de fraternité formant la base de l'organisation régionale qui groupe les pays de cet hémisphère.

191. Tous ces efforts ont été faits en dépit des embûches semées sous les pas du peuple haïtien et de son chef par une clique d'ambitieux qui, sur la terre d'exil, ne se consolent pas d'avoir été chassés du pouvoir par la juste colère du peuple, d'avoir perdu leurs privilèges égoïstes et immérités d'exploiteurs éhontés des classes majoritaires.

192. Ces rois en exil ont trouvé des alliés parmi des écrivassiers à la solde des ennemis de tous ceux qui n'appartiennent pas à la race supérieure, des journalistes en rupture de ban qui, après avoir abusé de la généreuse hospitalité haïtienne, ont tourné contre leurs bienfaiteurs d'hier leurs plumes empoisonnées et mal famées.

193. Ils ont même recruté des commanditaires à qui ils ont promis sans doute de solides dividendes.

194. C'est ainsi que le 4 juin, au mépris des prescriptions les plus formelles de l'asile territorial, ils firent partir, d'un territoire voisin de la République d'Haïti, un avion Super-Constellation quadrimoteur dont la queue et le fuselage avaient été peints aux couleurs haïtiennes, noir et rouge, et qui était chargé de bombes incendiaires. Ces bombes furent lâchées sur le Palais national, le Palais de la chancellerie, l'école de la République du Venezuela où près de 3 000 enfants subissaient les épreuves du certificat d'études primaires, sur l'Institution Saint-Louis de Gonzague, le pensionnat Saint-Rose de Lima, le collège Bird, dont les effectifs dépassent un millier d'élèves. Les cibles visées ne furent point atteintes, heureusement. Il y eut un ou deux incendies vite maîtrisés dans certains quartiers populeux de la capitale, et quelques malheureuses victimes dont une enfant, fille d'un membre du personnel domestique de l'ambassade des Etats-Unis à Port-au-Prince. L'action n'a pas duré un quart d'heure. A peine la chasse haïtienne eut-elle pris l'air que l'avion pirate prit la fuite pour atterrir de justesse, le fuselage criblé de balles, le siège du pilote à demi arraché, dans une base militaire d'une île voisine.

195. Honte à ces assassins, tueurs de femmes et d'enfants dont l'action n'a fait que renforcer la solidarité du peuple haïtien avec son gouvernement.

196. On n'en finirait pas d'énumérer les actes de banditisme de ces assoiffés du pouvoir contre la nation haïtienne et son chef.

197. Le 13 janvier, c'est la police qui met la main sur un camp d'entraînement d'exilés haïtiens dans un grand pays voisin.

198. Le 27 août, ces exilés se réunissent sur le territoire d'un pays entretenant des relations diplomatiques normales avec Haïti. Des hommes de Dieu, oublieux de leur caractère sacré, prennent la parole et font la collecte pour l'achat d'armes.

199. - Enfin, c'est le consul d'Haïti dans une grande ville du continent que l'on projette d'assassiner et qui n'a la vie sauve que grâce à la protection de la police locale.

200. Je propose à la méditation de ces ennemis du peuple, s'ils en sont encore capables, ces paroles du Président à vie d'Haïti, dans son message du 2 janvier à la nation haïtienne, paroles reprises d'ailleurs d'un autre conducteur du peuple :

"Une puissance supérieure me pousse à un but que j'ignore. Tant que ce but ne sera pas atteint, je serai invulnérable et inébranlable. Dès que je ne lui serai plus nécessaire, une mouche suffira pour me renverser."

201. Au terme de ce discours, je voudrais offrir à mes frères souffrants d'Afrique ces consolantes paroles du Souverain Pontife, Sa Sainteté Paul VI, prenant congé de S. E. M. Obote, président de l'Ouganda :

"Nous emportons par ailleurs dans notre coeur les souffrances de tous ceux qui ne peuvent faire entendre leurs voix et pour eux nous prions afin que la paix et l'aide fraternelle puissent guérir leurs blessures, soigner leurs maladies et soulager leurs malheurs. Nous adressons cet appel à tous les hommes de bon vouloir et spécialement aux Africains, qui sont mieux en mesure d'assister leurs concitoyens de ce continent."

202. Je tiens à renouveler, comme d'habitude, la foi du Gouvernement et du peuple haïtiens dans les normes, les principes et les nobles buts de la Charte des Nations Unies, et à souhaiter que, par l'action de notre organisation, règne sur cette terre un peu plus d'esprit de justice, de paix et de fraternité.

203. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie pour l'exercice de son droit de réponse.

204. M. RAMANI (Malaisie) [*traduit de l'anglais*] : Lorsque cette question a été débattue pour la dernière fois, en 1968, le Ministre des affaires étrangères des Philippines — celui qui était alors en fonction — a utilisé 26 des 32 pages de son exposé pour appuyer les prétentions des Philippines sur Sabah. Aujourd'hui, l'actuel Ministre des affaires étrangères a présenté son cas en un paragraphe sur les 57 que comportait son texte. J'espère avoir bien calculé. Quoi qu'il en soit, cela m'encourage de voir que nous nous dirigeons dans la bonne direction, si bien qu'en 1970 nous n'entendrons plus parler de cette revendication sur Sabah.

205. J'avais déclaré, en cette dernière occasion, que l'attitude du Gouvernement malaisien à l'égard de la revendication philippine peut être décrite de la façon suivante : cette revendication est un ensemble de fantaisie,

d'élucubrations et de fiction. Aujourd'hui, après avoir entendu le Ministre des affaires étrangères des Philippines, j'emploierai un autre langage : c'est une prétention tendancieuse, lassante, mais tenace. Lassante, parce qu'elle se répète, tendancieuse parce qu'elle veut soutenir une cause nationale, mais tenace parce qu'elle est animée d'une détermination fanatique, ce dernier terme d'après la définition du fanatisme que M. Chesterton en a donnée, il y a un certain temps déjà, à savoir qu'un fanatique est celui qui redouble d'efforts parce qu'il a oublié ce qu'il cherche à obtenir.

206. En ce qui concerne la Malaisie, nous avons dit que cette revendication n'existe pas. Nous avons donné au Gouvernement des Philippines, à tous les niveaux, toutes possibilités de nous indiquer en quoi consistait exactement cette revendication sur laquelle il demande maintenant que la Cour internationale de Justice statue. Une fois encore, le Ministre des affaires étrangères s'est reporté à l'Accord de Manille de 1963. On s'imaginerait que l'histoire, celle de l'humanité tout au moins, s'est arrêtée en avril 1963. Six années se sont écoulées et bien que les politiciens aient eu bien des occasions d'oublier le passé, récent ou éloigné, j'ai le droit et le devoir d'attirer l'attention sur le fait qu'après la rédaction de l'accord de Manille les trois chefs d'Etat, y compris le président Macapagal des Philippines, ont demandé au Secrétaire général des Nations Unies d'entreprendre la tâche de déterminer les vœux de la population de Sabah, ce que le Secrétaire général a fait. Auparavant il a eu l'excellente idée d'indiquer, dans sa lettre d'acceptation, qu'il croyait comprendre que ni le rapport de son représentant ni ses conclusions ne pourraient être soumis à aucune ratification ou confirmation par aucun des gouvernements intéressés<sup>12</sup>.

207. C'est après cela que le processus prévu s'est déroulé et c'est plus tard que le Secrétaire général a fait connaître sa conclusion en ces termes :

“Tenant compte de l'accord fondamental existant entre les trois gouvernements qui ont participé aux entretiens de Manille et de la déclaration de la République d'Indonésie et de la République des Philippines selon laquelle elles accueilleraient avec satisfaction la création de la

<sup>12</sup> Mission des Nations Unies en Malaisie, rapport au Secrétaire général, par. 2.

“Malaisie” à condition que je me sois assuré que cela répondait aux vœux des populations des territoires et que le principe de l'autodétermination ait été, à mon avis, strictement observé dans les conditions énoncées au principe IX de l'annexe à la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale, mes conclusions, fondées sur les résultats de l'enquête menée par la mission, sont que, selon ces deux critères, il ne fait aucun doute qu'une majorité appréciable de la population de ces territoires désire faire partie de la “Malaisie”.

208. Je voudrais conclure par les mots que j'ai employés l'an dernier dans ma réponse — c'est une citation tirée d'une thèse de doctorat :

“Les Philippines ont formulé leur revendication sans intention malicieuse : elles l'ont fait sur la base de faits qu'elles avaient découverts et des mémoires établis sur ces faits, d'autres mémoires établis sur la base des précédents et sur une conviction qu'elles ont acquise chemin faisant.”

J'ai dit l'an dernier :

“Je ne saurais trouver des mots qui résumeraient mieux cette revendication et l'absence concluante de conviction avec laquelle elle est défendue sans conviction.

“Pour terminer, un dernier mot. S'il y a une revendication quelconque sur Sabah, si Sabah appartient, dans un sens quelconque, technique, juridique ou même populaire, à quelqu'un, elle appartient aux 700 000 habitants qui vivent dans cet Etat. Permettez-moi de répéter, pour la dernière fois j'espère — alors même que les représentants des Philippines ne m'écoutent peut-être pas, puisqu'ils ne me reconnaissent pas l'autorité de parler au nom de Sabah — que le peuple de Sabah a choisi son destin.”

209. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer mes remerciements aux représentants de la République Dominicaine, des Philippines, du Laos et d'Haïti pour les compliments qu'ils ont bien voulu m'adresser.

*La séance est levée à 17 h 40.*